



Plan Climat Air Énergie Territorial

Programme d'actions

Communauté d'Agglomération du Grand Cahors

Novembre 2022



Sommaire

Présentation du plan d'actions	4
Les fiches objectifs	10
Finalité 1 : Vers un territoire à énergie positive	11
Fiche - 1.1.1.1 Gérer un patrimoine public exemplaire (rénovation, construction, éclairage public)	12
Fiche - 1.1.2.1 Développer les services de conseils et les dispositifs d'accompagnement pour les habitants (locataires, propriétaires et bailleurs).....	17
Fiche - 1.1.2.2 Utiliser des matériaux biosourcés et géosourcés dans le neuf et la rénovation	19
Fiche - 1.1.2.3 Lutter contre la précarité énergétique et travailler avec les bailleurs sociaux.....	22
Fiche - 1.2.1.1 Identifier les potentiels par commune et cibler des sites de développement prioritaires	25
Fiche - 1.2.1.2 Participer à la gouvernance et au financement de projets et impliquer les habitants	29
Fiche - 1.2.2.1 Accompagner le développement des petits projets publics et privés	31
Finalité 2 : Une économie locale bas carbone	35
Fiche - 2.1.1.1 Favoriser le maraîchage et favoriser l'essor des circuits courts notamment via le PAT du Grand Cahors.....	36
Fiche - 2.1.1.2 Accompagner les agriculteurs dans la transition de leurs pratiques (atténuation, séquestration, adaptation, qualité de l'air). 39	
Fiche - 2.1.2.1 Accompagner les acteurs forestiers dans la transition (adaptation, séquestration, énergie).....	42
Fiche - 2.1.2.2 Soutenir le développement de filières bois construction et bois énergie.....	45
Fiche - 2.2.1.1 Impulser le développement d'une économie circulaire.....	47
Fiche - 2.2.1.2. Mener une démarche de tourisme durable	50

Fiche - 2.2.2.1 Mener une démarche de réduction des déchets à la source	52
Fiche - 2.2.2.2 Sensibiliser les habitants sur les nouveaux modes de consommation et d'alimentation	54
Finalité 3 : Un aménagement du territoire adapté aux enjeux énergie-climat	57
Fiche - 3.1.1.1 Intégrer les enjeux air énergie climat dans l'urbansime et les projets d'aménagement.....	58
Fiche - 3.1.1.2 Renforcer la vitalité des centres bourgs.....	62
Fiche - 3.1.2.1 Définir et mettre en œuvre une démarche globale sur la mobilité et renforcer l'offre de transports alternatifs	64
Fiche - 3.1.2.2 Proposer de nouveaux services à la mobilité et soutenir l'essor des véhicules à motorisation alternatives.....	66
Fiche 3.1.2.3 Favoriser l'usage du vélo et les déplacements actifs.....	69
Fiche - 3.1.2.4 Réduire l'impact du fret.....	72
Fiche - 3.2.1.1 Limiter la pollution atmosphérique, améliorer la qualité de l'air et poursuivre la gestion des risques	74
Fiche - 3.2.1.2 Améliorer le confort d'été et informer les habitants	76
Fiche - 3.2.2.1 Renforcer la trame verte et bleue, la gestion des espaces naturels et la préservation de la biodiversité.....	78
Fiche - 3.2.2.2 Mettre en œuvre des actions d'économie d'eau dans tous les secteurs	80
Finalité transversale : Animation et coordination du PCAET.....	82
Fiche - T.1.1.1 Définir et animer une démarche de de pilotage, de suivi et d'évaluation partagée	83
Fiche - T.1.2.1 Animer les communes pour déployer le PCAET à leur échelle	85
Fiche - T.1.2.2 Poursuivre la mobilisation des habitants et des partenaires	87
Fiche - T.2.1.1 Mener une démarche d'exemplarité interne	90
Fiche - T.2.2.1 Intégrer transversalement les enjeux énergie climat.....	93

Présentation du plan d'actions

Début 2022, les nombreuses propositions d'actions issues des différents ateliers et séminaires animés lors des phases diagnostic et stratégie ont été compilées dans un programme d'actions potentiel.

Ce document a été un support de travail pour trois ateliers thématiques réunissant élus, services et partenaires. Lors de ces ateliers, les participants ont pu se positionner sur la pertinence des actions proposées, les compléter, les rédiger et commencer à travailler sur la rédaction des futures fiches actions.

Ces ateliers ont été animés les 8 et 10 mars 2022

Le programme d'actions a alors été retravaillé en profondeur avec les services du Grand Cahors et les partenaires, puis présentés en réunion de concertation :

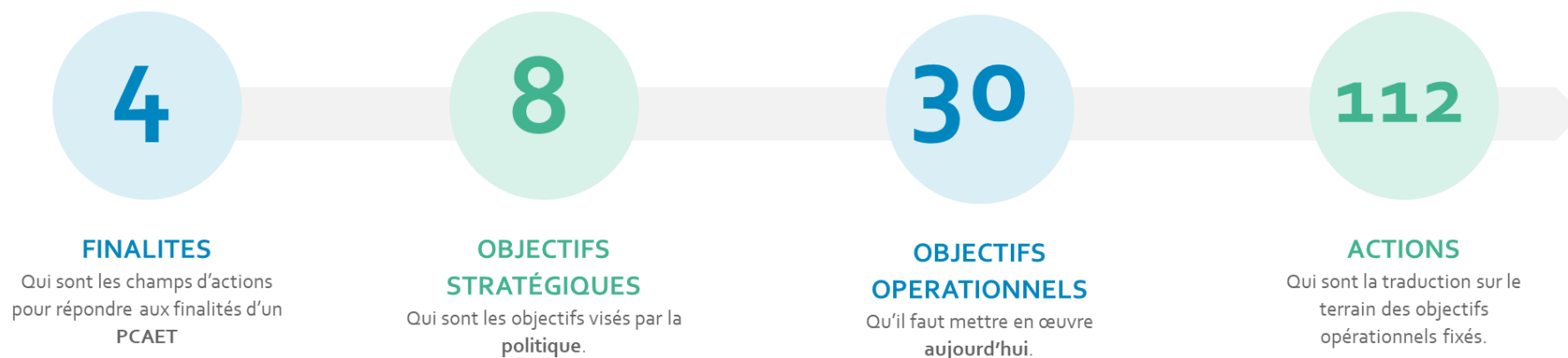
- 2 réunions publiques ouvertes à tous les habitants du territoire, le 17 mai (Arcambal) et le 24 mai (Calamane) 2022
- 1 réunion avec la commission extra-municipale du temps longs de la Ville de Cahors le 6 juillet 2022

Le Conseil de Développement du PÉTR Grand Quercy a également été sollicité pour avis.

Le programme d'actions a été remanié afin d'intégrer les apports de la concertation et les recommandations issues de l'évaluation environnementale stratégique.

Les partenaires et les services du Grand Cahors ont été sollicités une dernière fois pour avis sur la version consolidée du programme d'actions.

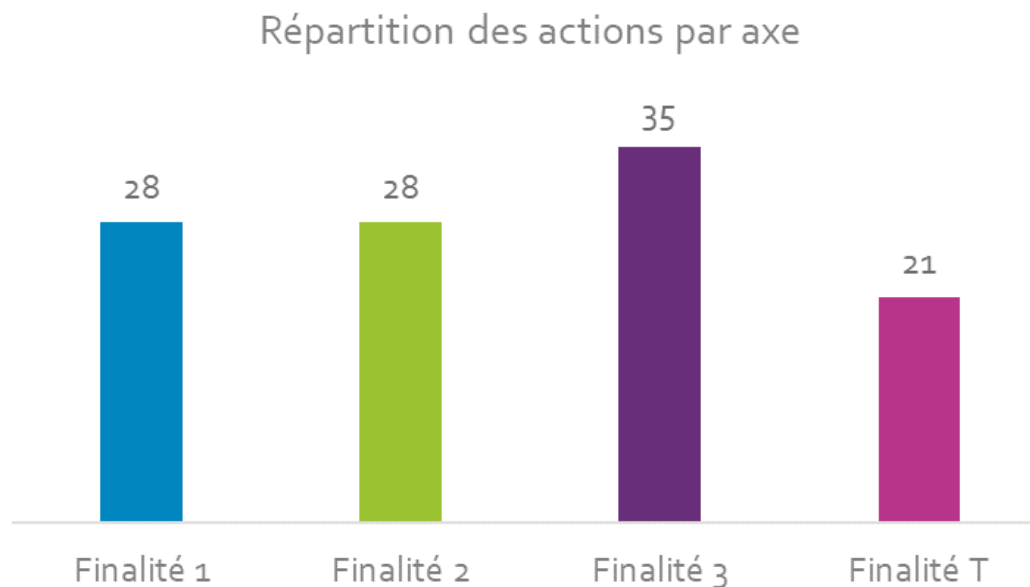
La stratégie du PCAET du Grand Cahors ou Vision 2030 est structurée en 4 finalités « grands axes », qui rassemblent 8 objectifs stratégiques, déclinés en 30 objectifs opérationnels eux-mêmes déclinés en 112 actions qui pourront évoluer dans le temps.



Les **finalités** du PCAET du Grand Cahors sont listés dans le tableau suivant.

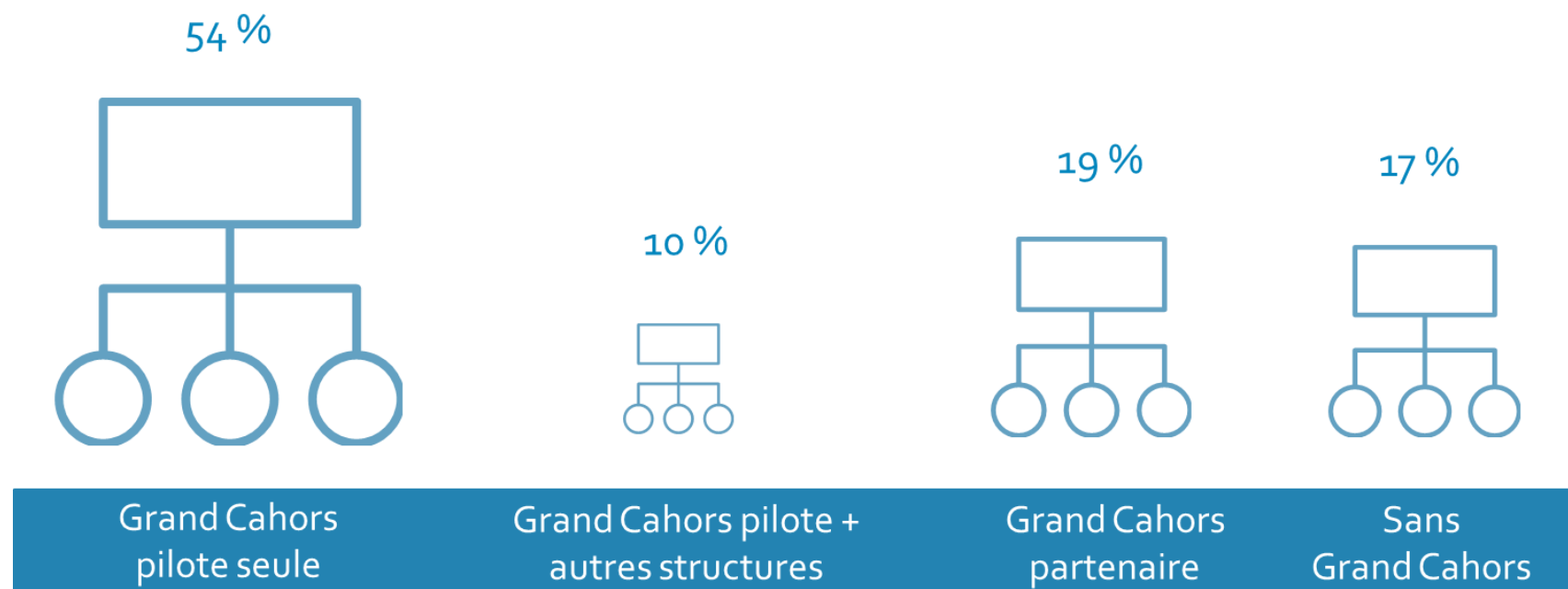
AXES
FINALITE 1 : VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE
FINALITE 2 : UNE ECONOMIE LOCALE BAS CARBONE
FINALITE 3 : UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ADAPTE AUX ENJEUX AIR-ENERGIE-CLIMAT
FINALITE TRANSVERSE : ANIMATION ET COORDINATION DU PCAET

Actuellement, la **répartition de ces 112 actions** dans les différents axes est représentée par le diagramme ci-dessous.



La répartition du nombre d'actions est relativement homogène entre les axes du PCAET puisqu'elle varie de 21 à 35. C'est la finalité 3 sur l'aménagement et la mobilité qui regroupe le plus d'actions. Ce constat n'apporte pas d'enseignement sur l'engagement du Grand Cahors sur chaque domaine du PCAET, car les actions elles-mêmes sont de nature et d'ampleur très diverses (certaines sont des actions ponctuelles et d'autres des stratégies sectorielles déclinées sur plusieurs années).

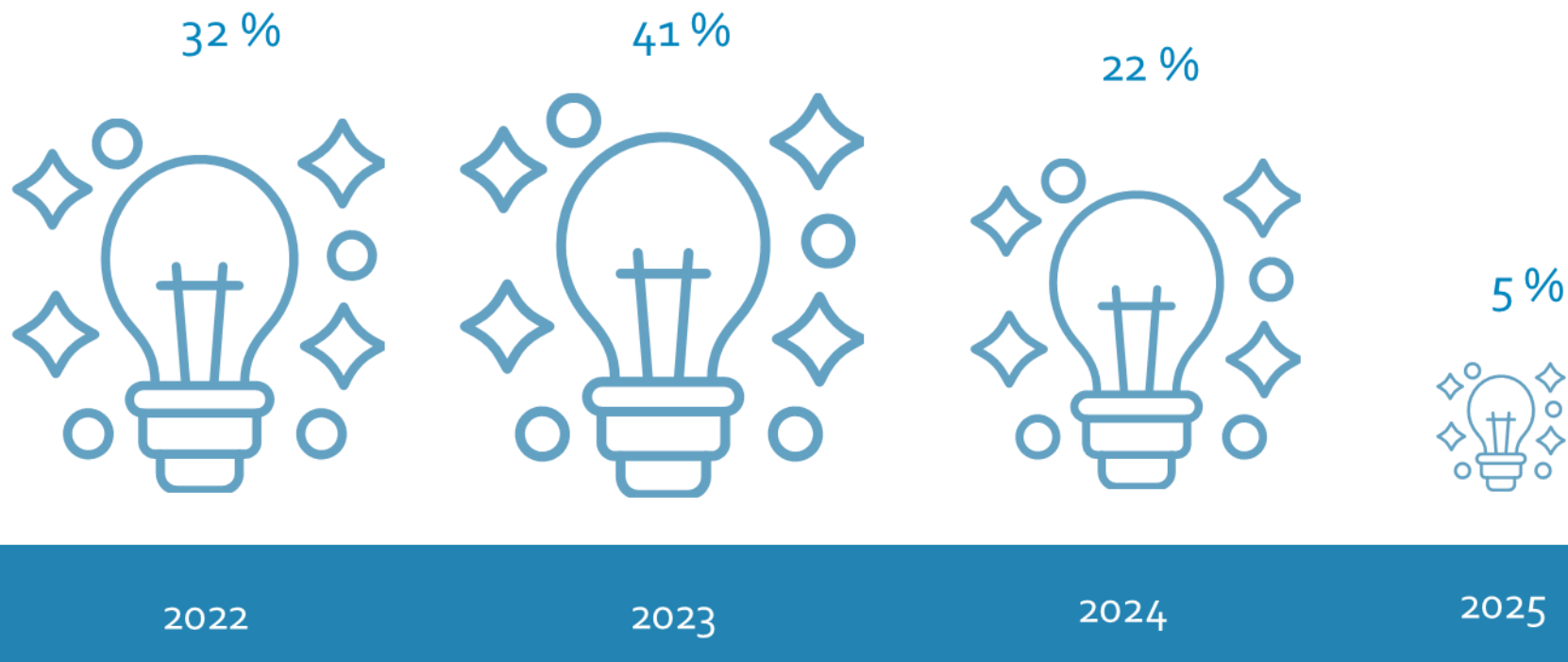
Le diagramme suivant présente l'implication de la communauté de communes et de ces partenaires dans le **pilottage et la réalisation des actions** mises en œuvre.



La majeure partie des actions sont pilotées ou copilotées par le Grand Cahors (64%). L'agglomération est également partenaire de 19 % des actions. Seul 17 % des actions sont portées par des partenaires sans que le Grand Cahors ne soit impliqué.

Au total, l'intercommunalité est donc impliquée dans le pilotage de 73 % des actions du PCAET.

La répartition des **dates de lancement** des actions du PCAET est représentée avec la schématisation suivante.



A ce stade, 32 % des actions sont déjà en cours. En 2023 41 % d'actions supplémentaires seront lancées. Ainsi, près des **3/4 du programme sera engagé d'ici l'année prochaine**. Par ailleurs **22 % des actions seront lancées en 2024** et les derniers 5 % en 2025. La quasi-totalité des actions sont donc programmées pour un lancement avant la mi-parcours du PCAET. **Ces taux d'engagement à court et moyen termes démontrent l'opérationnalité du programme d'actions.**

Les 112 actions sont regroupées dans 30 fiches objectifs. Chacune de ces fiches présente :

- ✓ Des actions portées par la communauté d'agglomération,
- ✓ Des actions portées par des partenaires : les communes et les partenaires publics et privés, (chambres consulaires, associations, syndicats, etc.).

Chacune rappelle le contexte local de sa mise en œuvre (justification et état de l'existant), les indicateurs de suivi, comment l'objectif prend en compte les enjeux environnementaux au sens large (évaluation environnementale stratégique) et une partie opérationnelle avec le descriptif détaillé des mesures concrètes programmées.

Les fiches objectifs

Finalité 1 : Vers un territoire à énergie positive

Fiche - 1.1.1.1 Gérer un patrimoine public exemplaire (rénovation, construction, éclairage public)

FINALITE 1. VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

Objectif stratégique 1.1. Des bâtiments performants

Descriptif et enjeux

La communauté d'agglomération et les communes membres disposent d'un patrimoine qui fait partie des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire du territoire. A ce titre et en tant qu'acteurs majeurs du PCAET, ces collectivités comptent assumer un rôle d'exemplarité en matière de construction et de rénovation performante des bâtiments. Pour cela, une logique d'actions collectives sera prédominante, pour la réalisation de diagnostic ou de travaux de rénovation. La création d'un poste de Conseil en Energie Partagé, serait un atout important pour réaliser cette mission.

Le Grand Cahors et les communes s'engagent par ailleurs à réaliser des bâtiments neufs exemplaires. Notons que la construction exemplaire dépasse les enjeux énergétiques et intègre également des dimensions importantes relatives à l'utilisation de matériaux biosourcés, de qualité de l'air intérieur et de confort d'été.

Par ailleurs, en France, l'éclairage public représente, selon l'ADEME, 4,1% des consommations d'électricité des collectivités territoriales et 37% de leur facture d'électricité totale. La vétusté des installations ainsi que l'amplitude des périodes d'éclairage sont les principales sources de ces surconsommations. Dès lors, la rénovation des équipements (passage aux LED par exemple) de même que la modulation des horaires d'allumage de l'éclairage public sont autant de leviers sur lesquels jouer. Des communes du Grand Cahors se sont déjà engagées dans de telles démarches, et il convient donc de les généraliser à l'ensemble du territoire. Les 4 zones d'activités intercommunales sont également concernées.

Ces actions doivent être menées en partenariat étroit avec le TE 46 qui est un acteur central sur la thématique de l'éclairage public. Elles peuvent également être menées selon une réflexion d'ensemble articulant les enjeux énergie, activité commerciale, sentiment de sécurité et pollution lumineuse. Il s'agit également de renforcer la trame noire sur le territoire. Cela suppose des démarches concertées.

Liens avec les objectifs réglementaires

X	Réduction des émissions de GES	X	Matériaux biosourcés
X	Séquestration carbone	X	Qualité de l'air
X	Maîtrise de la consommation d'énergie	X	Adaptation
	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Nombre d'opérations de réhabilitation de bâtiment public par an, nombre de m² isolé, kwh économisés

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Réduire : Prévoir des chantiers à faibles nuisances. Intégrer les enjeux patrimoniaux et les nuisances dans les projets.
Réduire : La collectivité doit s'inspirer de la charte d'éclairage public du PNR des Causses du Quercy qui prend en compte des extinctions totales. A minima, il est conseillé d'installer des détecteurs qui modifient l'intensité lumineuse en cas de passage. Pour limiter l'impact sur la faune nocturne, les candélabres doivent éclairer vers le bas.

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
<p>Recruter un Conseiller en Energie Partagé et mener des actions collectives</p>	<p>Le Grand Cahors dispose d'un économe de flux pour son patrimoine. Recruter un conseiller en énergie partagé (CEP) entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres permettrait de proposer un service opérationnel aux communes. Dans un premier temps, prioriser les actions sur le patrimoine de la GAGC et de la ville de Cahors puis sur celui des autres communes du Grand Cahors. Mutualiser la compétence dans le cadre d'une démarche territoriale. Fournir un conseil objectif et indépendant en priorisant la maîtrise de l'énergie sans privilégier une solution énergétique en particulier. Fournir un accompagnement et une assistance technique sur le long terme. Réaliser un bilan énergétique global du patrimoine communal des communes adhérentes, le conseiller énergie présente aux élus une vision globale de leur patrimoine et de leurs dépenses en énergie. Formuler des préconisations pour réduire les consommations énergétiques et agir contre la hausse des prix des énergies.</p> <p>Le coût de ce poste est potentiellement compensé par les économies réalisées. Le conseiller profiterait du réseau de conseillers sur l'ensemble du territoire français, formé, outillé et animé par l'ADEME.</p> <p>Le CEP aura la charge de la mise en œuvre de l'ensemble des actions de la fiche.</p>	<p>CAGC</p>	<p>TE46 Etat CD46 Quercy Energies Communes CAGC PETR Grand Quercy</p>	<p>2024</p>
<p>Mener des actions collectives ou mutualisées sur le</p>	<p>Action portée par le CEP : Mobiliser les petites communes du territoire et organiser des</p>	<p>CAGC</p>	<p>TE46 Etat</p>	<p>2024</p>

patrimoine des petites communes : diagnostics et travaux	<p>groupements d'achats tant sur la réalisation de diagnostic énergétique que sur des travaux. Trouver des ressources externes à mettre en commun pour les plus petites communes, diagnostic, suggestion, accompagnement des travaux avec des acteurs tels que ACTEE, Territoire d'Énergie Lot, Quercy Energies. Valoriser les opérations exemplaires dans le Plan Bâtiment Durable Occitanie (PBDOc) et échanger les bonnes pratiques entre communes.</p>		CD46 Quercy Energies Communes CAGC PETR Grand Quercy	
Réaliser des audits énergétiques et définir un plan pluriannuel d'investissement (PPI)	<p>Sur le patrimoine du Grand Cahors (voire de l'ensemble des communes en cas d'action collective) : réaliser des audits énergétiques puis définir un PPI pour planifier les investissements à réaliser en matière de rénovation énergétique sur le long terme (au moins 5 ans) et financer les travaux.</p>	CAGC	TE46 Etat CD46 Quercy Energies Communes CAGC PETR Grand Quercy	2023
Appliquer le décret tertiaire sur les bâtiments publics concernés	<p>Cette mission est prioritaire pour l' "économe de flux" (recrutement 2022 sur l'AAP SEQUOIA FNCRR 2022-2023). Lister les bâtiments éligibles au décret tertiaire. Compter et suivre précisément des consommations. Mener des actions de réductions des consommations énergétiques sur les bâtiments concernés.</p>	CAGC	TE46 Etat CD46 Quercy Energies Communes CAGC PETR Grand Quercy Hôpital de Cahors Etc.	2022
Définir une trame noire	<p>Sur la base des études menées par la Région, identifier des points de rupture de la trame noire et travailler avec les communes à leur résorption.</p>	CAGC	PNRCO	2025

- **Actions portées par des partenaires**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
<p>Mettre en place des démarches plans lumières avec les communes avec des actions de sobriété de l'éclairage public</p>	<p>Il s'agit de mener des démarches d'ensemble intégrant toutes les dimensions de l'éclairage public : visibilité nocturne, économie d'énergie, mise en valeur, sécurité. Le tout en concertation avec l'ensemble des acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chercher des retours d'expérience notamment auprès des communes du PNR des Causses du Quercy et s'inspirer de la Charte Eclairage Public du PNR des Causses du Quercy. - Assurer des campagnes de sensibiliser sur les questions de sécurité liées à l'extinction sur ZA de Cahors Sud et de manière générale dans la collectivité. - Réduire le nombre de point lumineux et assurer leur maintenance. - Définir les horaires d'extinction avec plus de marges de manœuvre dans les petites communes que dans l'agglomération (extinction totale durant la nuit entre minuit à 5h par exemple). - Faire de la réduction d'intensité sur les zones où l'extinction n'est pas adaptée. 	<p>TE46 Ville de Cahors Communes</p>	<p>TE46 Communes CAGC</p>	<p>2023</p>

Fiche - 1.1.2.1 Développer les services de conseils et les dispositifs d'accompagnement pour les habitants (locataires, propriétaires et bailleurs)

<p>Descriptif et enjeux</p>	<p>FINALITE 1. VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE Objectif stratégique 1.1. Des bâtiments performants</p> <p>Sur le territoire, la consommation d'énergie des bâtiments résidentiels représente 40 % des consommations totales d'énergie et 10% des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc d'une question importante vis-à-vis des enjeux Climat-Air-Énergie.</p> <p>Le développement de conseil aux habitants et de dispositifs d'accompagnement est un levier essentiel pour atteindre les objectifs du PCAET.</p> <p>En termes de conseil, il s'agit temps de faire connaitre et de renforcer les dispositifs existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Guichet Rénov'Occitanie Lot, son action et sa présence sur le territoire. - Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) qui sont présents sur le territoire et permettent le cofinancement des rénovations. - le Programme d'intérêt Général (PIG) en réflexion au niveau départemental, qui permet de couvrir l'ensemble du territoire. 																
<p>Liens avec les objectifs réglementaires</p>	<table border="0"> <tr> <td>X</td> <td>Réduction des émissions de GES</td> <td>X</td> <td>Matériaux biosourcés</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>Séquestration carbone</td> <td>X</td> <td>Qualité de l'air</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>Maîtrise de la consommation d'énergie</td> <td>X</td> <td>Adaptation</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Production et consommation d'ENR</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	X	Réduction des émissions de GES	X	Matériaux biosourcés	X	Séquestration carbone	X	Qualité de l'air	X	Maîtrise de la consommation d'énergie	X	Adaptation		Production et consommation d'ENR		
X	Réduction des émissions de GES	X	Matériaux biosourcés														
X	Séquestration carbone	X	Qualité de l'air														
X	Maîtrise de la consommation d'énergie	X	Adaptation														
	Production et consommation d'ENR																
<p>Indicateurs de moyens</p>	<p>Nombre d'heures de conseil aux habitants par an Nombre de projets soutenus, kWh économisés et GES évités par les projets soutenus.</p>																
<p>Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions</p>	<p><u>Réduire</u> : Prévoir des chantiers à faibles nuisances. Intégrer les enjeux patrimoniaux et les nuisances dans les projets.</p>																

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Renforcer et élargir les dispositifs de financement des rénovations	<p>Des dispositifs d'accompagnement à la rénovation des logements sont portés par le CD46 (Guichet Rénov'Occitanie Lot (GROL) et en réflexion un PIG départemental, et deux OPAH-RU par le Grand Cahors (une OPAH RU cœur d'agglomération et une OPAH multisites sur 5 cœurs de bourg).</p> <p>Poursuivre les OPAH-RU en cours sur le territoire (objectif de 115 rénovations par an) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les manques en matière de publics cibles ou de territoire non couvert en repartant des éléments chiffrés dans le projet de PIG. - Cibler les actions sur les constructions entre 1948-1980, aller chercher les occupants et propriétaires, les accompagner. - Répertoire les logements abandonnés. - Faire appel aux incitations financières sur les matériaux biosourcés et locaux du PIG départemental - Mobiliser des habitants sur les opérations de financement de rénovations du PIG départemental - Renforcer les accompagnements et les aides financières. Accompagner leur montée en puissance. 	CAGC CD46	PETR Grand Quercy	2023
Faire connaître l'ensemble des dispositifs	<p>Des dispositifs d'accompagnement à la rénovation des logements sont portés par le CD46 (Guichet Rénov'Occitanie Lot - GROL), et OPAH-RU par le Grand Cahors.</p> <p>Faire connaître ces dispositifs et s'assurer que tous les relais locaux sont en place.</p> <p>Proposer un service pour aider les particuliers éloignés du numérique dans l'utilisation des outils proposés.</p>	CAGC CD46	Communes CAGC	2022

Fiche - 1.1.2.2 Utiliser des matériaux biosourcés et géosourcés dans le neuf et la rénovation

FINALITE 1. VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

Objectif stratégique 1.1. Des bâtiments performants

Descriptif et enjeux

Les réglementations thermiques sont de plus en plus exigeantes. La RE2020 en cours impose des bâtiments à énergie positive et prend en compte l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, et l'incorporation de matériaux biosourcés (issus de produits agricoles) et géosourcés (terre crue). Il s'agit donc de s'assurer du respect de ce niveau de performance et de développer l'utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés. Cela suppose notamment de poursuivre les actions de recherche et développement (telle qu'ENERPAT) et de diffuser les bonnes pratiques sur le territoire.

Liens avec les objectifs réglementaires

X	Réduction des émissions de GES	X	Matériaux biosourcés
X	Séquestration carbone	X	Qualité de l'air
X	Maîtrise de la consommation d'énergie	X	Adaptation
X	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Nombre d'instructeurs formés à l'analyse des pièces RT

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Réduire : Prévoir des chantiers à faibles nuisances. Intégrer les enjeux patrimoniaux et les nuisances dans les projets.

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
<p>Poursuivre la R&D et valoriser le projet ENERPAT (soutenir l'utilisation des matériaux bio-sourcés et géo-sourcés)</p>	<p>Communiquer sur le projet ENERPAT et la réalisation d'un bâtiment démonstrateur.</p> <p>Le projet fait l'objet d'une convention avec l'INSA de Toulouse qui a placé des capteurs dans les murs du bâtiment afin de mesurer les performances énergétiques. La CAGC et ses partenaires (tel que la Région Occitanie et l'INSA Toulouse) cherchent maintenant à structurer cette démarche d'innovation et de transfert de compétences. Dans cette perspective le Grand Cahors ambitionne de développer sur le territoire un pôle de compétences à rayonnement régional, voire national, sur la thématique de la réhabilitation énergétique du bâti ancien, en lien étroit avec les formations dans le domaine du patrimoine. L'objectif est de renforcer et de mieux articuler les démarches existantes dans les domaines de la formation mais aussi de l'innovation et de la recherche sur la thématique ENERPAT et au profit de la montée en compétence et du développement économique du tissu artisanal notamment.</p> <p>Aussi, la CAGC participera à la réflexion du groupe de préfiguration au sein du Laboratoire de Recherche en Architecture de l'ENSA Toulouse.</p>	<p>CAGC</p>	<p>SOLIHA ENSAT INSA de Toulouse Conseil régional</p>	<p>2024</p>
<p>Promouvoir la construction bois via le PLUi</p>	<p>Recommander la construction en bois local dans le PLUi Diffuser des plaquettes d'informations lors des retraits de dossier d'autorisation d'urbanisme. Faire le lien avec la charte forestière du PETR Grand Quercy.</p>	<p>CAGC</p>	<p>CAUE Envirobot Occitanie PNR Causses du Quercy</p>	<p>2023</p>
<p>Former les artisans locaux à l'utilisation des biomatériaux et géomatériaux</p>	<p>Travailler en partenariat avec la CMA afin d'initier ou de poursuivre les actions de formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les artisans intéressés à réaliser des formations. - Faire connaître les artisans impliqués dans la démarche. 	<p>CAGC</p>	<p>Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) CAPEB</p>	<p>2023</p>

- **Actions portées par des partenaires**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Promouvoir l'utilisation de bois local comme matériau de construction dans les projets de construction publics (écoconstruction) et utilisant des matériaux biosourcés dans les marchés publics (éco-rénovation)	L'action vise à sensibiliser et à accompagner les maitres d'ouvrages publics désireux d'utiliser ce matériau dans leurs projets et de leurs fournir les outils pour valoriser les ressources locales. La marque de certification Bois des Territoires du Massif Central pourra être proposée comme moyen pour y parvenir. Montrer l'exemple dans les marchés publics en intégrant des clauses particulières sur l'usage du bois et sa provenance comme cibler les essences régionales, augmenter le pourcentage de bois dans toutes les pièces (intérieur et extérieur), réduire le transport de matériaux (bois local et régional). Elargir la démarche aux matériaux biosourcés, en s'appuyant sur le retour d'expérience du projet ENERPAT.	Union Régionale des Collectivités Forestières Occitanie	CAGC Communes CAGC PETR Grand Quercy ONF CAUE Envirobot Occitanie	2023

Fiche - 1.1.2.3 Lutter contre la précarité énergétique et travailler avec les bailleurs sociaux

FINALITE 1. VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

Objectif stratégique 1.1. Des bâtiments performants

Descriptif et enjeux

Les ménages en précarité énergétique ont un taux d'effort énergétique (TEE) de 8%. Ainsi un ménage est considéré comme en situation de précarité énergétique lorsqu'il dépense 8 % de son revenu disponible dans les factures énergétiques de son logement. C'est un enjeu social important, qui s'accompagne dans les zones rurales du coût supplémentaire élevé de la mobilité, souvent en voiture individuelle.

Il s'agit donc de mettre en œuvre des actions de repérage de personnes en difficulté et d'accompagnement individuel en s'appuyant sur les acteurs sociaux.

Ce travail passe également par un partenariat avec les bailleurs sociaux afin de les accompagner dans la rénovation et la construction performante du logement social.

Liens avec les objectifs réglementaires

X	Réduction des émissions de GES Séquestration carbone	Matériaux biosourcés Qualité de l'air
X	Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR	Adaptation

Indicateurs de moyens

Nombre de ménages en situation de précarité énergétiques accompagnés
Nombre et surface (en m²) de logements sociaux rénovés

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Réduire : Prévoir des chantiers à faibles nuisances. Intégrer les enjeux patrimoniaux et les nuisances dans les projets.

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Former les travailleurs sociaux à la lutte contre la précarité énergétique	Recenser les formations existantes et définir les besoins en formation pour les travailleurs sociaux et agents en contact avec les habitants sur les questions de la précarité énergétique et de la rénovation des logements (détection, conseils de base, orientation).	CAGC	Travailleurs sociaux et médicaux CAUE PETR Grand Quercy CD46 Communes CAGC Associations Maison des solidarités	2023
Travailler avec les bailleurs sociaux sur la performance énergétique de leur patrimoine (neuf et rénové)	Mettre en place un groupe de travail avec les bailleurs du territoire pour une stratégie de rénovation commune et des objectifs partagés, à inclure dans leurs plans stratégiques de patrimoine. Pour le neuf, ces aspects sont pris en compte via la nouvelle Réglementation Energétique 2020 (RE2020). Pour la rénovation, communiquer sur les dispositifs d'aides en place (Département, Région, Etat, Europe...).	CAGC	CCAS Bailleurs sociaux ANAH CAUE ADIL PETR Grand Quercy Associations Maison des solidarités	2023
Former les travailleurs sociaux à la lutte contre la précarité énergétique	Recenser les formations existantes et définir les besoins en formation pour les travailleurs sociaux et agents en contact avec les habitants sur les questions de la précarité énergétique et de la rénovation des logements (détection, conseils de base, orientation).	CAGC	Travailleurs sociaux et médicaux CAUE PETR Grand Quercy CD46 Communes CAGC Associations Maison des solidarités	2023

- **Actions portées par des partenaires**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Repérer et accompagner les publics en situation de précarité énergétique	Poursuivre le repérage et l'accompagnement des publics en situation de précarité énergétique avec le SLIME du Conseil départemental (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) : - Repérer les passoires énergétiques et le statut de propriété (privé/public, locataires, etc), - Mobiliser les acteurs sociaux, - Mobiliser tous les canaux disponibles (publics ou privés) comme les organismes d'assistance sociale (CCAS – CAF), les bailleurs sociaux, notaire, agences immobilières, - Prendre exemple sur le Programme Ecorce de Soliha.	CD46	CCAS Bailleurs sociaux ANAH Mutualité sociale agricole (MSA) Caisses de retraite Travailleurs sociaux et médicaux Notaires Fournisseurs/distributeurs d'énergie CAUE ADIL Bailleurs sociaux PETR Grand Quercy CD46 France Service Communes CAGC Opérateur OPAH Associations Maison des solidarités	2023

Fiche - 1.2.1.1 Identifier les potentiels par commune et cibler des sites de développement prioritaires

FINALITE 1. VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

Objectif stratégique 1.2. Une production diversifiée et respectueuse du territoire

Descriptif et enjeux

Les énergies renouvelables locales représentent 12 % des consommations d'énergie finale du territoire qui sont à comparer à l'objectif de 32% en 2030 de la loi de transition énergétique et à l'ambition du territoire d'être à énergie positive avant 2050.

Concernant la production centralisée, le territoire bénéficie d'un fort potentiel de développement en particulier concernant les énergies solaires, hydraulique et bois énergie. Le potentiel pour le développement des énergies renouvelables est donc diversifié mais il s'agit de se doter de moyens permettant un fort développement dans un cadre maîtrisé et contrôlé par les collectivités, afin de respecter la qualité paysagère et environnementale du territoire. Ainsi, ces outils doivent permettre de :

- repérer les potentiels et maîtriser le foncier : grandes surfaces inexploitées et proches des postes sources pour le développement photovoltaïque, parkings et surfaces artificialisées pour des ombrières,
- prendre en compte les autres enjeux environnementaux (biodiversité et paysage en particulier)
- mener des démarches concertées dès l'amont des projets et lever les freins
- accompagner les élus dans les démarches et réaliser des études opérationnelles

Liens avec les objectifs réglementaires

<p>Réduction des émissions de GES</p> <p>Séquestration carbone</p> <p>Maîtrise de la consommation d'énergie</p> <p>X Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>Qualité de l'air</p> <p>Adaptation</p>
---	---

Indicateurs de moyens

Puissance annuelle installée (photovoltaïque au sol, centrale hydraulique, réseau de chaleur, autre)
 Production annuelle d'énergie renouvelable (photovoltaïque au sol, centrale hydraulique, réseau de chaleur, autre)
 Part des projets centralisés ayant fait l'objet d'une démarche de concertation approfondie

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Réduire : Prévoir des chantiers à faibles nuisances. Intégrer les enjeux patrimoniaux et les nuisances dans les projets.
Réduire : Ne financer que des équipements performants ne détériorant pas la qualité de l'air
Éviter : Installer les équipements ENR dans des zones à moindre valeur environnementale (zones urbanisées en particulier).

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Décliner localement le schéma directeur de développement des énergies renouvelables du PETR Grand Quercy et formaliser une Charte des Energies Renouvelables (ENR)	<p>Sur la base des schémas et études existantes, approfondir les potentiels spécifiques commune par commune et mettre en place une stratégie de développement, collective, s'appuyant sur les particularité locales.</p> <p>Une classification des sites potentiels (de prioritaire à exclu) devra permettre de ne mettre en œuvre que des projets respectueux du territoire, des paysages, de l'environnement et des habitants.</p> <p>Maitriser les lieux d'implantation des projets, dans le cadre d'une Charte de développement ENR.</p> <p>Identifier le foncier parcellaire.</p> <p>Etudier la pertinence d'une traduction dans le PLUi.</p> <p>Renforcer les missions des agences de l'Energies et du Climat (locale et régionale) pour renforcer l'action locale sur le soutien au développement des ENR.</p>	CAGC	Communes CAGC TE46 CAUE Pôle ENR DDT CA46 PETR Grand Quercy PNR Causses du Quercy CD46 ENEDIS RTE Quercy Energies AREC	2023
Maitriser le foncier sur les sites à fort potentiel de développement	<p>Une fois les sites prioritaires identifiés, la maîtrise foncière permet d'imposer la collectivité comme un acteur central du développement des projets. Cette maîtrise foncière est un outil privilégié pour être acteur des projets, être associé à leur gouvernance et garantir une concertation avec les habitants.</p> <p>Veiller à trouver le financement et les outils de mise en œuvre de cette action.</p> <p>Aller voir les propriétaires fonciers avant les développeurs ENR.</p> <p>Accompagner les choix du porteur de projet lorsqu'il n'y a pas de maîtrise foncière.</p> <p>Faire de la sensibilisation auprès des propriétaires sur la possibilité de maitriser les projets en participants à leur financement (association ECLR).</p>	GAGC Communes	SAFER CA46 EPF ECLR TE46 DDT46	2024

Faire des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur des projets concrets (réseaux de chaleur, méthanisation, géothermie, récupération de chaleur, BioGNV, hydroélectricité)	Lancer des AMI ciblés sur les projets ENR innovants sur le territoire. Recenser l'ensemble du patrimoine pour lequel les toitures photovoltaïques sont pertinentes et prioriser les interventions. (Exemple : centre technique de Cahors, ...) Réfléchir au montage envisagé avec potentiellement intervention de la nouvelle SEM Lot Energies Nouvelles.	CAGC Ville de Cahors	CA46 TE46 SEM Lot Energies Nouvelles Quercy Energies CAGC PNRCQ	2023
Développer des projets concertés	En lien avec le schéma de développement des énergies renouvelables : - réaliser des campagnes de communication et de sensibilisation pour favoriser l'acceptation des projets en cours auprès des habitants du territoire. - organiser des démarches de concertation sur tout projet.	CAGC	ECLR Quercy Energies AREC CAUE	2024
Lever les freins au développement ENR	La méthanisation et l'éolien présentent une faible acceptabilité sur le territoire. Pour autant des projets maîtrisés et en nombre limités pourraient s'avérer pertinents. Il s'agit donc d'identifier les conditions d'acceptabilité éventuelle de ces projets : - Localiser des sites potentiels à faible impacts paysager et environnementaux, acceptables pour les habitants, - Concerter les habitants sur leur positionnement (en intégrant les notions de gouvernance locale, de projet citoyen et financement participatif), - Identifier des projets réussis sur d'autres territoires et organiser des voyages d'études afin d'identifier et de partager les conditions de réussite.	CAGC	CAGC Agriculteurs CD46 Quercy Energies TE46 CA46 CCI DDT46 SYDED	2024

- **Actions portées par des partenaires**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Développer la filière bois énergie locale et soutenir la demande	Soutenir la structuration de la filière en lien avec la charte forestière. Soutenir la filière en développant la demande : - Etudier l'opportunité de développer des réseaux de chaleur	SYDED	CAGC et communes Filière bois	2023

	<p>bois énergie sur le territoire : Réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur bois énergie sur le quartier de Terre-Rouge autour du collège-lycée Monnerville, du complexe sportif Pierre Ilbert, de la gendarmerie,...) en lien avec l'étude urbaine,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monter des projets de micro-chaufferie bois, - Promouvoir l'utilisation du bois énergie chez les particuliers, - Réaliser des études de potentiel de réseau chaleur bois dans les quartiers soumis à des études urbaines ou bien de travaux d'aménagement importants. 		<p>DDT 46 Quercy Energies</p>	
--	--	--	-----------------------------------	--

Fiche - 1.2.1.2 Participer à la gouvernance et au financement de projets et impliquer les habitants

<p>Descriptif et enjeux</p>	<p>FINALITE 1. VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE Objectif stratégique 1.2. Une production diversifiée et respectueuse du territoire</p> <p>Les énergies renouvelables locales représentent 12 % des consommations d'énergie finale du territoire qui sont à comparer à l'objectif de 32% en 2030 de la loi de transition énergétique et à l'ambition du territoire d'être à énergie positive avant 2050.</p> <p>Cette fiche poursuit plusieurs objectifs concomitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutenir le développement des énergies renouvelables en participant au financement des projets, - disposer de retombées financières positives pour les collectivités qui tireront un bénéfice de la production d'énergie en complément des taxes existantes, - permettre aux collectivités de participer à la gouvernance des projets et donc à leur maîtrise. <p>Cette participation au financement de projets peu prendre des formes diverses telle que la participation à des projets privés de grande dimension ou le soutien à des projets portés par des coopératives citoyennes. La SEM Energie sera un partenaire central de cette action.</p>												
<p>Liens avec les objectifs réglementaires</p>	<table border="0"> <tr> <td>X</td> <td>Réduction des émissions de GES</td> <td>Matériaux biosourcés</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Séquestration carbone</td> <td>Qualité de l'air</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Maîtrise de la consommation d'énergie</td> <td>Adaptation</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>Production et consommation d'ENR</td> <td></td> </tr> </table>	X	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés		Séquestration carbone	Qualité de l'air		Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation	X	Production et consommation d'ENR	
X	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés											
	Séquestration carbone	Qualité de l'air											
	Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation											
X	Production et consommation d'ENR												
<p>Indicateurs de moyens</p>	<p>Part des projets ENR d'envergure soutenus par la SEM énergie et montants engagés Nombre de projet ENR soutenus par du financement participatif et montants engagés Part des projets dans lesquels le Grand Cahors est engagé dans la gouvernance</p>												
<p>Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions</p>	<p><u>Réduire</u> : Prévoir des chantiers à faibles nuisances. Intégrer les enjeux patrimoniaux et les nuisances dans les projets. <u>Réduire</u> : Ne financer que des équipements performants ne détériorant pas la qualité de l'air <u>Éviter</u> : Installer les équipements ENR dans des zones à moindre valeur environnementale (zones artificialisées en particulier).</p>												

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Impulser et accompagner les projets participatifs	<p>Faire émerger des projets participatifs : prise de contact avec des associations existantes, soutien technique et administratif, prêt de salles de réunion...</p> <p>Organiser des temps de formation et de sensibilisation auprès des élus, des habitants et des agents.</p> <p>Les appels à manifestation d'intérêt prévu dans la fiche objectif 1.2.1.1., pourront être mobilisé à cette fin.</p>	CAGC	<p>ECLR</p> <p>Communes</p> <p>Citoyens</p> <p>Quercy Energies</p> <p>TE46</p> <p>CD46</p> <p>SEM Lot Energies Nouvelles / Fil d'Ohm</p>	2022

- **Actions portées par des partenaires**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Créer des outils locaux de financement des énergies renouvelables (SEM et Coop)	<p>La SEM Lot Energies Nouvelles a été créée en 2022.</p> <p>Promouvoir d'autres initiatives comme les coopératives locales citoyennes (ex: Fil d'Ohm).</p>	<p>ECLR</p> <p>SEM TE46</p>	<p>CD46</p> <p>Communes</p> <p>Grand Cahors</p> <p>Quercy Energies</p> <p>Fil d'Ohm</p> <p>SEM</p> <p>CAGC</p>	2022
Animer les différents acteurs pour faire émerger des actions opérationnelles (Secteurs agricoles et industriels : méthanisation, géothermie, récupération de chaleur).	<p>Monter un guichet unique à destination des professionnels en s'inspirant du précédent guichet ouvert et améliorer la démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les acteurs du territoire, - Inciter, sensibiliser et accompagner, - Réfléchir à un poste partagé entre les chambres consulaires. 	<p>CCI</p> <p>CA</p> <p>CMA</p>	<p>CAPEL</p> <p>Fermes de Figeac</p> <p>CA46</p> <p>BIO46</p> <p>Quercy Energies</p> <p>PNR Causses du Quercy</p> <p>ADOPT</p> <p>CAGC</p>	2024

Fiche - 1.2.2.1 Accompagner le développement des petits projets publics et privés

FINALITE 1. VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

Objectif stratégique 1.2. Une production diversifiée et respectueuse du territoire

Descriptif et enjeux

Les énergies renouvelables locales représentent 12 % des consommations d'énergie finale du territoire qui sont à comparer à l'objectif de 32% en 2030 de la loi de transition énergétique et à l'ambition du territoire d'être à énergie positive avant 2050.

Pour atteindre les objectifs en matière de développement des énergies renouvelables, il est essentiel à la fois de favoriser l'émergence de projets d'envergures et de diffuser de nombreux projets de plus faible dimension.

Pour cela il s'agit d'animer le développement de ces ENR auprès d'une grande diversité d'acteurs : habitants, collectivités, industriels et agriculteurs.

Une variété d'outils seront mobilisés dans cet objectif : sensibilisation, diagnostic et animation pour faire émerger des projets, accompagnement.

Cette action concerne aussi bien les projets d'énergie renouvelable électrique que les projets de production de chaleur renouvelable qui sont par nature diffus et nécessitent une animation locale. Il s'agira notamment de développer les réseaux de chaleur biomasse sur le territoire.

Liens avec les objectifs réglementaires

X	Réduction des émissions de GES		Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone	X	Qualité de l'air
	Maîtrise de la consommation d'énergie		Adaptation
X	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Puissance annuelle installée en kW par type d'énergie, pour les petits projets publics et privés

Production renouvelable diffuse annuelle en kWh par source, pour les petits projets publics et privés

Nombre de chauffage individuels fossile (fuel, gaz) converti aux ENR

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Réduire : Prévoir des chantiers à faibles nuisances. Intégrer les enjeux patrimoniaux et les nuisances dans les projets.

Réduire : Ne financer que des équipements performants ne détériorant pas la qualité de l'air

Éviter : Installer les équipements ENR dans des zones à moindre valeur environnementale (zones artificialisées en particulier).

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Faciliter l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables, dans le cadre des documents d'urbanisme et en lien avec l'ABF	<p>Intégrer des dispositions dans les règlements écrits des documents d'urbanisme pour faciliter l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables tout en préservant le cadre de vie (prioritairement en toiture, sur les parkings et sur les bâtiments des Zones d'Activités Economiques (ZAE).</p> <p>Réfléchir à l'implantation des pompes à chaleur pour ne pas détériorer l'aspect de l'espace public, tout en intégrant la prise en compte des nuisances sonores.</p> <p>Autoriser, voire inciter à l'implantation de panneaux photovoltaïque en toiture en prenant en compte les aspects patrimoniaux et paysagers.</p> <p>Engager un travail pour élaborer un guide de bonnes pratiques en partenariat avec le CAUE.</p> <p>Travailler le plus en amont les projets avec l'ABF afin d'avoir des marges de manœuvre et de limiter les refus.</p>	CAGC	CAUE	2023
Favoriser le photovoltaïque (PV) sur les zones d'activités (hangar, parkings, espaces artificialisés en priorité, toitures de grandes surfaces)	<p>Étudier le cadre de l'application de la loi énergie climat qui impose l'implantation de panneaux photovoltaïques sur des toitures d'activités de plus de 1 000 m².</p> <p>En fonction de ces informations, organiser dans le cadre du PLUi une présentation de cette disposition et définir avec les élus si le territoire décide d'imposer ou d'inciter le développement ENR sur les zones économiques et notamment sur les bâtiments de moins de 1 000 m².</p> <p>Rédiger un règlement/charte pour les zones d'activités intégrant l'obligation de production d'ENR</p> <p>Ajouter une incitation financière pour pousser les ZAE à avoir la labellisations ENR+ (et plus globalement à faible impact énergétique) à travers des réflexions au niveau MOA/MOEU et le</p>	CAGC	CCI Quercy Energies ADEME Association d'entreprises TE46	2023

	<p>service urbanisme (lors du dépôt de PC) de bonnes orientations de toitures, etc.</p> <p>Proposer des solutions d'accompagnement comme celui du projet de la zone d'activités du Rocher sur Vienne-Condrieu Agglomération.</p>			
<p>Faciliter l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables, dans le cadre des documents d'urbanisme et en lien avec l'ABF</p>	<p>Intégrer des dispositions dans les règlements écrits des documents d'urbanisme pour faciliter l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables tout en préservant le cadre de vie (prioritairement en toiture, sur les parkings et sur les bâtiments des ZAE).</p> <p>Réfléchir à l'implantation des pompes à chaleur pour ne pas détériorer l'aspect de l'espace public, tout en intégrant la prise en compte des nuisances sonores.</p> <p>Autoriser, voire inciter à l'implantation de panneaux photovoltaïque en toiture en prenant en compte les aspects patrimoniaux et paysagers.</p> <p>Engager un travail pour élaborer un guide de bonnes pratiques en partenariat avec le CAUE.</p> <p>Travailler le plus en amont les projets avec l'ABF afin d'avoir des marges de manœuvre et de limiter les refus.</p>	CAGC	CAUE	2023
<p>Proposer des dispositifs incitatifs aux habitants et accompagner le remplacement des chaudières fioul par des chaudières bois (soutien financier dans le cadre des OPAH) et le solaire thermique</p>	<p>Faire le point sur les aides déjà mises en place pour accompagner les ménages dans la rénovation énergétique de leurs logements et notamment le remplacement de leur système de chauffage, dans le cadre des OPAH.</p> <p>Proposer une incitation spécifique au remplacement des chaudières fioul par des énergies renouvelables (dont les chaudières bois et les PAC géothermiques).</p> <p>Prioriser les ménages précaires.</p> <p>Intégrer la réflexion sur les zones hors OPAH.</p> <p>Communiquer sur les dispositifs de prime à la reconversion de l'état.</p>	Guichet Rénov' Occitanie CAGC	Quercy Energies CD46 GAGC	2022

- **Actions portées par des partenaires**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Réaliser une action collective pour développer les énergies renouvelables sur le patrimoine public (chaleur et électricité)	<p>Faire de l'animation auprès des communes : montrer les effets positifs des projets existants avec des retours d'expérience des projets existants ou arrêtés (Fil d'Ohm, Céléwatt...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interroger les communes intéressées par l'initiative, - TE46 propose des prix attractifs à l'échelle du département (groupement d'achat de PV à l'issue de la consultation des communes sur cadastre solaire), - Informer, inciter, sensibiliser et accompagner. 	TE46	<p>FDEL Quercy Energies SYDED du Lot ENEDIS CAGC Communes ECLR</p>	2022

Finalité 2 : Une économie locale bas carbone

Fiche - 2.1.1.1 Favoriser le maraîchage et favoriser l'essor des circuits courts notamment via le PAT du Grand Cahors

FINALITE 2. UNE ECONOMIE LOCALE BAS CARBONE

Objectif stratégique 2.1. La forêt et l'agriculture au cœur des enjeux climatique

Descriptif et enjeux

Il s'agit de favoriser le développement des circuits courts à destination des habitants et de réduire ainsi une part de l'impact carbone lié à l'alimentation. Ces actions permettent également de maintenir une agriculture sur le territoire, qui est un secteur central en matière d'actions air-énergie-climat (séquestration de carbone, méthanisation).

Pour permettre le développement des circuits courts et assurer un complément de revenu aux agriculteurs (« relocaliser la valeur ajoutée »), il s'agit également de favoriser la transformation de produits à la ferme ou le développement d'outils collectifs (semouleries, légumeries, etc.).

Pour cela le Grand Cahors met en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT), démarche concertée et partenariale qui permet de structurer l'ensemble des actions de cette thématique. Il s'agit de bien s'assurer de la prise en compte cohérente des enjeux du PCAET.

Liens avec les objectifs réglementaires

X	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés
X	Séquestration carbone	Qualité de l'air
	Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation
	Production et consommation d'ENR	

Indicateurs de moyens

Part des repas servi en bio, en local, en végétarien, dans les cantines gérées par Grand Cahors et les communes
Superficie de terres mis à disposition par les collectivités pour la production de maraichage bio
Part des surfaces agricoles en agriculture biologique

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Éviter : Veiller à la mise en place de pratiques limitants les intrants chimiques et aussi à favoriser les cultures à faible besoin en eau pour préserver la ressource.

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Déployer le Projet Alimentaire Territorial (PAT) et l'articuler avec le PCAET	Poursuivre le déploiement du PAT. Faire interagir les deux démarches de manière à renforcer le volet environnemental du PAT.	CAGC	Région Chambres consulaires (hors CCI) Association DDT46	2022
Renforcer l'activité de la légumerie	Diversifier l'activité de la légumerie avec la conception de soupe. Valoriser les produits invendus. Etudier l'opportunité d'une création de conserverie.	CAGC	CA CCI46 BIO46	2024
Encourager l'émergence d'une filière maraichère dans la vallée du Lot	En lien avec le PAT, encourager la diversification maraichère et le recours aux essences à faible consommation en eau. Faire des formations et de l'animation. Créer un espace test pour accompagner les nouveaux agriculteurs, favoriser la transmission et mettre en commun les outils. Faciliter le groupement de producteurs et la mutualisation de matériel nécessitant des investissements importants. Soutenir la filière maraichage bio. Travailler sur les débouchés.	CA46 CAGC	BIO46 ADEAR CFPPA	2022

- **Actions portées par des partenaires**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Soutenir les projets d'agriculture urbaine initiés sur le territoire	Poursuivre les projets en cours : - Mettre du foncier à disposition, - Sensibiliser les usagers aux techniques de permaculture Autonomie Alimentaire Cahors, - Développer des commerces du type « épicerie solidaire » ou de « distribution aux associations » (resto du cœur) pour les invendus. (Lot'dyssee).	Associations locales (Lot'dyssee + AAC)	CAGC	2022
Accompagner le développement d'outils de distribution (marchés de plein vent, boutiques de producteurs, drive fermier, AMAP, boutiques éphémères, etc.)	Via le PAT, faciliter, promouvoir et mettre en réseau la production et vente directe. Réaliser une étude de pertinence de développement d'autres boutiques de producteurs (partie ouest) Toucher les grandes et moyennes surfaces. Coordonner la distribution en mutualisant les équipements. Développer des commerces du type « épicerie solidaire » ou de « distribution aux associations » (resto du cœur) pour les invendus.	CA46	CAGC CCI46 BIO46	2022
Favoriser l'accès au foncier agricole	Permettre aux porteurs de projet de pouvoir accéder à un foncier agricole. Accompagner les nouveaux agriculteurs dans la recherche de foncier avec l'association Terres de Liens.	Gouvernance adaptée à définir	Terre de Liens CA46 CAGC SAFER	2022

Fiche - 2.1.1.2 Accompagner les agriculteurs dans la transition de leurs pratiques (atténuation, séquestration, adaptation, qualité de l'air)

<p>Descriptif et enjeux</p>	<p>FINALITE 2. UNE ECONOMIE LOCALE BAS CARBONE Objectif stratégique 2.1. La forêt et l'agriculture au cœur des enjeux climatique</p>			
	<p>Avec 13 000 ha agricoles déclarés à la PAC, soit environ 20% de sa superficie., le Grand Cahors est un territoire à vocation agricole.</p> <p>Avec le nouvel objectif national de neutralité carbone, la question de la séquestration de carbone dans le sol devient une nouvelle priorité. Ainsi, la matière organique présente dans les végétaux, sols et sous-sols est un stock de carbone qu'il faut préserver et renforcer de manière à créer de nouveaux flux de carbone depuis l'atmosphère vers les écosystèmes terrestres. Différentes pistes devront être explorées avec les acteurs agricoles : agroforesterie, plantation de haies, couverts végétaux, semi direct, etc.). Ces pratiques ont également des bénéfices importants relatifs à la problématique de l'érosion des sols, le rafraîchissement (en limitant l'évapotranspiration), ou de préservation de l'environnement (réduction des engrais).</p> <p>Par ailleurs une diversité de solutions doit être mise en œuvre de manière à réduire les impacts environnementaux, dont la réduction de la consommation d'eau et la réduction des pollutions atmosphériques : adaptation des systèmes et techniques de culture, adaptation du matériel génétique, choix de cultures peu consommatrices, agriculture et irrigation de précision, etc.</p>			
<p>Liens avec les objectifs réglementaires</p>	<p>X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone</p> <p>X Maîtrise de la consommation d'énergie Production et consommation d'ENR</p>	<p>X Matériaux biosourcés Qualité de l'air</p> <p>X Adaptation</p>		
<p>Indicateurs de moyens</p>	<p>Consommation annuelle d'eau dédiée à l'irrigation Linéaires de haies bocagères plantées par an</p>			
<p>Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions</p>	<p><u>Éviter</u> : Veiller à la mise en place d'une activité agricole préservant la biodiversité et la qualité des ressources naturelles (agriculture biologique, cultures mixtes...).</p>			

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Inciter les agriculteurs à développer une agriculture à faible impact environnemental : agroécologie, agriculture biologique, permaculture, réduction des engrais chimiques et des pesticides, etc., en partenariat avec la chambre d'agriculture	Organiser des rencontres tous les ans avec la chambre d'agriculture et les techniciens des coopératives afin de définir avec eux les actions prioritaires et leur déploiement : - Développer si nécessaire les mesures agro-environnementales pour les terrains proches de rivières et envisager des modifications de cultures qui demanderaient moins d'eau. - Inciter à la replantation de vignes et truffiers comme coupure de combustibles pour lutter contre l'incendie. - Inciter aux plans de plantations arbres et haies en lien avec la Région pour les agriculteurs pour favoriser la pollinisation et le rendement de leur culture (agroforesterie).	CAGC CA46	CD46 BIO46 DDT46 Associations d'agriculteurs CMA	2023

- **Actions portées par des partenaires**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Inciter les agriculteurs à faire des actions d'atténuation et de séquestration, en partenariat avec la chambre d'agriculture	Organiser des rencontres tous les ans avec la chambre d'agriculture et les techniciens des coopératives afin de définir avec eux les actions prioritaires et leur déploiement : - Promouvoir les semis directs pour la réduction de l'utilisation des tracteurs, - Favoriser la polyculture – élevage, - Sensibiliser sur la production des protéines végétales et la demande croissante de ces dernières, - Diversifier les cultures avec des productions complémentaires, - Faire du couvert végétal à toutes les saisons, - Développer l'agroforesterie (association à mobiliser sur le territoire),	CA46	CD46 BIO46 DDT46 Associations d'agriculteurs autres CMA	2023

	<ul style="list-style-type: none"> - Former et sensibiliser sur l'adaptation, voire lancer une démarche d'adaptation au changement climatique de filière prioritaire (Adapt'agro de l'ADEME), - Faire le lien avec le pacte vert de la Région plan alimentation, acte II plan protéines végétales. 			
Repenser l'utilisation de la ressource en eau (méthodes maraichères, stockage...)	<p>Faire un point et état des lieux des stockages existants. Se tourner vers un usage de la ressource en eau collectif et vertueux. Encourager les semis de cultures adaptées au climat. Aider à une agriculture de précision. Développer l'agroforesterie, avec des points d'attention sur la capacité du sol (profondeur) et le risque de concurrence entre arbres et production agricole. Développer les filières peu demandeuses en eau et adaptés aux sols. Les espaces tests agricoles du Grand Cahors contribuent également à cette action.</p>	CA46	DDT46	2023
Favoriser l'entretien et la plantation de haies bocagères	<p>Promouvoir une stratégie de préservation, de développement et de valorisation des haies, intégrant la problématique de l'entretien des haies à proximité des routes. Aider au développement d'une filière pour l'exploitation des tailles d'entretien (valorisation du bois énergie). L'étude d'opportunité de plantations de haies sur l'Espace Naturel Sensible du Mont Saint-Cyr est en cours.</p>	AHP46	ONF CA46	2023

Fiche - 2.1.2.1 Accompagner les acteurs forestiers dans la transition (adaptation, séquestration, énergie)

FINALITE 2. UNE ECONOMIE LOCALE BAS CARBONE

Objectif stratégique 2.1. La forêt et l'agriculture au cœur des enjeux climatique

Descriptif et enjeux

La forêt représente 63 % des espaces non urbanisé sur le territoire. Elle joue un rôle majeur en termes de séquestration carbone et est donc un pilier de la lutte contre le changement climatique.

Les forêts ont deux effets majeurs sur le climat. Tout d'abord, les arbres fixent du CO₂ par la photosynthèse et permettent ainsi de compenser les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités industrielles, de transports, ...

Les forêts gérées (ou en croissance) sont donc des puits de carbone qui stockent du dioxyde de carbone atmosphérique. D'autre part, l'évapotranspiration des arbres humidifie et rafraîchit l'air (évaporation d'eau par les feuilles lors de la photosynthèse). Sur le territoire, elles représentent 83 % de la séquestration annuelle, ce qui est considérable.

L'enjeu du Grand Cahors est donc de soutenir une gestion raisonnée des forêts pour maintenir le stockage de carbone dans l'écosystème forestier, tout en lui permettant de répondre aux besoins en bois énergie et bois construction.

Liens avec les objectifs réglementaires

X	Réduction des émissions de GES	Matériaux biosourcés
X	Séquestration carbone	Qualité de l'air
X	Maîtrise de la consommation d'énergie	Adaptation
	Production et consommation d'ENR	

Indicateurs de moyens

Part de la forêt faisant l'objet d'une gestion durable
Superficie de forêt plantée par type de plantation et par année
Nombre et surface de projets label bas carbone

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Eviter :

- Les tracés de loisirs doivent être implantés pour limiter au maximum les perturbations de la faune et de la flore du lieu.
- Suivre les recommandations de l'ONF proposées dans des guides techniques disponibles sur leur site internet pour des exploitations forestières respectueuses de l'environnement (écopastoralisme)
- Poursuivre les actions d'écopastoralisme pour l'entretien des espaces embroussaillés.

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Préserver la surface forestière en faisant de l'amélioration	<p>Veiller à maintenir les surfaces voire les augmenter (agroforesterie par exemple).</p> <p>Faire de la gestion durable des forêts avec l'établissement de Document de Gestion Durable (DGD).</p> <p>Mener des actions de maintien et développement de la biodiversité.</p> <p>Prévenir le maintien des terrains (érosion).</p> <p>Favoriser des forêts résistantes et résilientes au changement climatique.</p> <p>Intégrer l'ONF dans les choix de gestion de la forêt.</p>	PETR Grand Quercy CNPF	CRPF DDT46 PETR Grand Quercy PNR Causses du Quercy CA46	2024
Planter un arbre à chaque naissance sur le territoire du Grand Cahors	Planter annuellement au moins autant d'arbre que de naissances sur le territoire.	CAGC	AHP46	2023
Mener les actions d'écopastoralisme et sylvopastoralisme pour entretenir les espaces embroussaillés	<p>Poursuivre les actions d'écopastoralisme et sylvopastoralisme menées sur le territoire avec l'AFPL du Grand Cahors.</p> <p>Déployer le dispositif sur le territoire.</p>	GAGC	AFPL du Grand Cahors CD46	2022

- **Actions portées par des partenaires**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Sensibiliser et encourager les propriétaires privés à l'amélioration et à la gestion durable des forêts	<p>Sensibiliser à l'amélioration des forêts voir au balivage quand cela est adapté et faire connaitre les enjeux. Mobiliser des aides financières (partenariat avec le CRPF). Réaliser des actions collaboratives entre propriétaires (chantiers groupés entre propriétaires).</p> <p>En lien avec la charte forestière portée par le PETR Grand Quercy, promouvoir la gestion durable auprès des propriétaires (éclaircie, récolte, reboisement dans le cadre d'un document de gestion durable, etc.). Sensibiliser les propriétaires privés et les communes sur la gestion durable.</p>	PETR Grand Quercy CNPf	CRPF CA46 PNR Causses du Quercy	2023

Fiche - 2.1.2.2 Soutenir le développement de filières bois construction et bois énergie

<p>Descriptif et enjeux</p>	<p>FINALITE 2. UNE ECONOMIE LOCALE BAS CARBONE Objectif stratégique 2.1. La forêt et l'agriculture au cœur des enjeux climatique</p> <p>L'utilisation du bois en aval de la production permet de stocker durablement le carbone. La construction à partir de matériaux bois, comme l'usage du bois-énergie permettent d'éviter des émissions de gaz à effet de serre qui auraient eu lieu avec l'utilisation d'autres matériaux (béton, acier, plâtre) ou d'autres sources énergétiques (fuel, gaz, charbon).</p> <p>Il s'agit ici de développer et de soutenir des filières locale bois-construction et bois énergie afin de réduire les émissions de GES, tout en l'articulant avec l'enjeu de séquestration carbone (cf. Fiche objectif 2.2.2.1).</p> <p>Les deux leviers utilisés seront la construction publique et l'information des habitants.</p>																
<p>Liens avec les objectifs réglementaires</p>	<table border="0"> <tr> <td>X</td> <td>Réduction des émissions de GES</td> <td>X</td> <td>Matériaux biosourcés</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>Séquestration carbone</td> <td></td> <td>Qualité de l'air</td> </tr> <tr> <td>X</td> <td>Maîtrise de la consommation d'énergie</td> <td></td> <td>Adaptation</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Production et consommation d'ENR</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	X	Réduction des émissions de GES	X	Matériaux biosourcés	X	Séquestration carbone		Qualité de l'air	X	Maîtrise de la consommation d'énergie		Adaptation		Production et consommation d'ENR		
X	Réduction des émissions de GES	X	Matériaux biosourcés														
X	Séquestration carbone		Qualité de l'air														
X	Maîtrise de la consommation d'énergie		Adaptation														
	Production et consommation d'ENR																
<p>Indicateurs de moyens</p>	<p>Part des marchés publics de construction intégrant des critères relatifs à l'intégration de bois local</p>																
<p>Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions</p>	<p><u>Éviter</u> : Suivre les recommandations de l'ONF proposées dans des guides techniques disponibles sur leur site internet pour des exploitations forestières respectueuses de l'environnement (écopastoralisme)</p>																

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Renforcer les filière bois construction et énergie tout en renforçant les stocks de carbone forestier (choix des espèces, modes de gestion)	<p>Etudier la charte de gestion durable des forêts de l'ONF. Se renseigner auprès de l'ONF sur les actions réalisées sur le territoire.</p> <p>Identifier les forêts non gérées par l'ONF (forêts privés ou communales...).</p> <p>Faire un inventaire des propriétaires des parcelles de forêts sur le territoire via le site internet de l'ONF.</p> <p>Favoriser le regroupement de propriétaires pour accéder aux aides de reboisement (public et privé).</p> <p>Favoriser les productions et modes de gestion permettant de renforcer les filières tout en renforçant les stocks de carbone.</p>	Gouvernance adaptée à définir	PETR Grand Quercy ONF CA46 CMA CRPF	2023

Fiche - 2.2.1.1 Impulser le développement d'une économie circulaire

FINALITE 2. UNE ECONOMIE LOCALE BAS CARBONE

Objectif stratégique 2.2. Le développement d'une économie circulaire

Descriptif et enjeux

L'économie verte concerne les activités réduisant l'impact sur l'environnement : protection de l'environnement (prévention), efficacité énergétique (réduction), dépollution (correction). Ainsi, l'essor de l'économie verte doit permettre de développer et de diffuser de nouvelles technologies environnementales, participant notamment à la lutte contre le changement ou à l'adaptation climatique. Il s'agit en outre d'un axe majeur de développement économique et de création d'emplois pour la prochaine décennie.

Au sein de l'économie verte, l'économie circulaire s'inscrit dans le cadre du développement durable avec l'objectif de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. L'économie circulaire est une véritable démarche de développement économique, qui permet des gains de productivité pour une entreprise.

Alors que les émissions des entreprises représentent 96 % des émissions du territoire (entreprises industrielles et tertiaires) la mise en œuvre d'actions d'économie circulaire est un levier pertinent pour les réduire, tout en travaillant sur d'autres enjeux environnementaux, en particulier la gestion des ressources naturelles et des matières premières

Liens avec les objectifs réglementaires

X	Réduction des émissions de GES	X	Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone	X	Qualité de l'air
X	Maîtrise de la consommation d'énergie		Adaptation
X	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'économie circulaire impulsée par le Grand Cahors et ses partenaires

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

--

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Inciter les commerces et les entreprises à réduire l'éclairage	<p>Faire un rappel à la réglementation en ciblant en priorité la ZA Cahors Sud dans un premier temps puis généraliser.</p> <p>Promouvoir une démarche d'extinction nocturne dans les commerces et les entreprises, les inciter à l'utilisation de led.</p>	CAGC	GADEL TE46 Etat	2023
Etablir un RPLi (Règlement Local de Publicité intercommunal) pour limiter les enseignes publicitaires lumineuses	<p>Les objectifs du RPLi sont multiples : reconquérir les entrées de ville, instaurer des prescriptions pour les enseignes hors agglomération, interdire les scellés au sol, limiter les dispositifs publicitaires muraux, interdire les publicités dans les espaces boisés ou les zones naturelles protégées, fixer des prescriptions en matière d'horaires d'extinction, de surface et de consommation d'énergie, harmoniser les enseignes...</p> <p>Adapter la réglementation nationale aux enjeux locaux du territoire en matière de publicité extérieure</p> <p>Pour l'élaboration du RPLi ,souscrire à une aide financière (demande à faire auprès de la DDT).</p> <p>Pour une bonne application, mener un travail en co-construction puis de sensibilisation et de contrôle.</p>	CAGC		2025
Impulser et animer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale auprès des entreprises afin de favoriser les mutualisations ou échanges de flux	<p>Lancer une démarche d'Ecologie Industrielle sur le territoire ou sur un Parc d'activités.</p> <p>Faire intervenir des experts et diffuser des retours d'expériences auprès des professionnels.</p> <p>Initier la démarche en facilitant les échanges à travers l'animation de temps collaboratifs dédiés aux entreprises du territoire.</p>	CAGC SYDED du Lot Ad'Occ CCI46	Entreprises AD'OC CCI CMA	2022
Sensibiliser les entreprises aux bénéfices de l'économie circulaire	<p>Structurer l'animation autour de cette thématique encore nouvelle.</p> <p>Suivre et communiquer sur les actions menées sur la thématique par le SYDED du Lot</p> <p>Diffuser les outils existants en lien avec les chambres consulaires (petits déjeuners d'entreprises, communication) : ECO Défis (CMA), diagnostic énergie (CCI et CMA), programme Local de prévention des</p>	CAGC SYDED du Lot Ad'Occ CCI46	CCI CMA CAGC	2022

	<p>déchets (ZGZD/ gaspillage alimentaire), diagnostic ECOFLUX et Décarbon'action (BPI). Prévoir des réunions de travail annuelles avec les acteurs économiques pour définir les actions à mettre en œuvre et définir des partenariats au cas par cas.</p>			
--	--	--	--	--

Fiche - 2.2.1.2. Mener une démarche de tourisme durable

Descriptif et enjeux	FINALITE 2. UNE ECONOMIE LOCALE BAS CARBONE Objectif stratégique 2.2. Le développement d'une économie circulaire			
	<p>Le territoire souhaite développer un tourisme local durable, en accord avec les enjeux air énergie climat afin de limiter l'impact environnemental de cette activité. Le territoire dispose de nombreux sites patrimoniaux.</p> <p>L'Office du Tourisme définit une stratégie de développement touristique et permet aux touristes d'identifier les sites patrimoniaux et activités à réaliser. Il s'est engagé dans une démarche de tourisme durable en lien avec le CDT. Celle-ci se traduit par une démarche de RSE d'Office du Tourisme et un accompagnement et la valorisation des professionnels dans leurs démarches de développement durable et de labellisation.</p> <p>Dans ce cadre, le PCAET encourage la définition d'une stratégie de développement touristique durable, aussi bien en termes d'infrastructures, de promotion des déplacements et d'activités douces, d'éco-tourisme (image et produits liés à la découverte et à la préservation du patrimoine historique, culturel et naturel) que d'hébergements écologiques labellisés.</p>			
Liens avec les objectifs réglementaires	X Réduction des émissions de GES Séquestration carbone X Maîtrise de la consommation d'énergie X Production et consommation d'ENR	X Matériaux biosourcés Qualité de l'air Adaptation		
Indicateurs de moyens	Nombre d'acteurs touristiques engagée dans une démarche de tourisme durable (labels)			
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions				

- **Actions portées par des partenaires**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Identifier et accompagner les acteurs engagés sur le tourisme durable sur le territoire et les mobiliser	<p>Identifier les acteurs et les actions en cours, en lien avec le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs et Lot Tourisme.</p> <p>Identifier les hébergements labellisés en faveur du tourisme durable.</p> <p>Organiser des temps de mobilisation des acteurs identifiés afin de diffuser les bonnes pratiques.</p> <p>Accompagner les acteurs touristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une boîte à outils à destination des professionnels pour les accompagner dans les labels du tourisme durable . - Aides et financements de projets de développement durable en cours de finalisation par le CRT Occitanie (Office du Tourisme partenaire). - Accompagnement des prestataires engagés ou souhaitant s'engager dans une démarche de Développement Durable ou de RSE , mise en place d'un plan d'actions et suivi et valorisation dans outils de communication de l'Office du Tourisme. - participation aux appels à projet Fond Tourisme Durable avec Lot tourisme (pilote) 	Lot tourisme Office du Tourisme	Comité Régional du Tourisme et des Loisirs CAGC CA46	2022
Mettre en place une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) sur l'Office de Tourisme	Définition et mise en œuvre d'un plan d'actions RSE : réalisation d'un bilan carbone, réduction des déplacements, du gaspillage et des consommations d'énergie, politique d'achats responsables, stratégie pour la boutique des points info.	Office du Tourisme		2022
Réaliser une campagne de communication sur les propositions du territoire en termes de tourisme durable	<p>Recensement de l'offre existante sur la destination (déjà réalisé).</p> <p>Réaliser une campagne de communication autour de ces initiatives de tourisme durable surtout en amont des périodes de vacances.</p> <p>Valoriser les labels et les démarches des prestataires touristiques.</p> <p>Valorisation de modes de déplacements alternatifs doux ou collectifs,</p> <p>Démarche de sensibilisation des publics (avec SYDED, LPO etc)</p> <p>Application des principes d'écocommunication.</p>	Office du Tourisme	Lot tourisme CAGC CA46	2022

Fiche - 2.2.2.1 Mener une démarche de réduction des déchets à la source

FINALITE 2. UNE ECONOMIE LOCALE BAS CARBONE

Objectif stratégique 2.2. Le développement d'une économie circulaire

Descriptif et enjeux

Selon l'Ademe, en 2018, chaque Français produisait annuellement 580 kilos de déchets ménagers en moyenne, les entreprises 950 kg/habitants et la construction 3 600 kg/habitant.

Réduire la production de déchet est donc un enjeu fort.

Le principal levier pour ce faire est donc d'informer et de sensibiliser les habitants, mais aussi les acteurs économiques et publics, afin de diminuer leur production de déchets. Cela peut passer par des actions de communication ciblées, par l'organisation de défis (par exemple les Familles zéro Déchets).

Par le biais du SYDED, dont il est adhérent, le Grand Cahors est engagé dans un plan local de prévention des déchets.

Liens avec les objectifs réglementaires

X	Réduction des émissions de GES	X	Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone		Qualité de l'air
X	Maîtrise de la consommation d'énergie		Adaptation
	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Tonnes de déchets collectés par an (Ordures ménagères, tri-sélectif et total)

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

--

- **Actions portées par des partenaires**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Mener des actions d'animation sur la réduction des déchets (écoles, foyers, référent environnement, etc.)	Poursuivre le programme "Territoire zéro déchet zéro gaspillage" sur le territoire. Distribuer un pack accueil avec toutes les informations pour les nouveaux habitants (achat vrac, emballage, compostage). Poursuivre le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) et proposer aux institutions ou acteurs socio-professionnels de se positionner en relais.	SYDED du Lot	Bailleurs Entreprises Collectivités Chambres consulaires	2022
Installer des composteurs collectifs sur l'ensemble du territoire	Poursuivre le déploiement des composteurs.	Ville de Cahors CAGC Communes	SYDED du Lot Communes CAGC	2022

Fiche - 2.2.2.2 Sensibiliser les habitants sur les nouveaux modes de consommation et d'alimentation

FINALITE 2. UNE ECONOMIE LOCALE BAS CARBONE

Objectif stratégique 2.2. Le développement d'une économie circulaire

Descriptif et enjeux

Bien que l'alimentation et la consommation de biens ne soit pas pris en compte dans les objectifs réglementaire du territoire, ils sont une source majeure d'émissions de GES (46 % des émissions). Ces émissions ont très largement lieu en dehors du territoire, à travers l'importation de nourriture et de biens de consommation (électroménager, informatique, vêtements, mobilier, véhicules, ...)

Même si le Grand Cahors et les communes membres ont peu de capacité d'actions directes, elles peuvent mettre en place un contexte favorable à la mise en mouvement des acteurs et des habitants. Il est donc essentiel de mettre en place une communication large en direction du grand public. Les objectifs de cette communication sont multiples. Il s'agit en particulier de bien informer sur la diversité des enjeux, de lever les freins à l'action et de renforcer l'acceptabilité du projet. Il s'agit surtout d'informer les habitants sur leurs capacités d'actions propres et les résultats qui seront ainsi obtenus.

Liens avec les objectifs réglementaires

X	<p>Réduction des émissions de GES</p> <p>Séquestration carbone</p> <p>Maîtrise de la consommation d'énergie</p> <p>Production et consommation d'ENR</p>	<p>Matériaux biosourcés</p> <p>Qualité de l'air</p> <p>Adaptation</p>
---	---	---

Indicateurs de moyens

Nombre d'actions de sensibilisation mises en œuvre et nombre de personnes touchées

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Réduire : Organiser des évènements éco-responsables et mettre en place des démarches de communication responsable pour les supports physiques et numériques.

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Faire de la sensibilisation à la consommation et l'alimentation responsables	<p>Volet alimentation durable : poursuivre les actions telles que celle portées par BIO46 notamment à travers la Foire Bio / projets d'ateliers avec AAC et Lilibowl.</p> <p>Volet consommation durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur le site internet de CAGC sur la future recyclerie du SYDED du Lot, - Travailler en collaboration avec Emmaüs et SYDED du Lot. 	CAGC	BIO46 Autonomie Alimentaire Cahors CA46 Emmaüs SYDED du Lot	2022
Renforcer une alimentation bas carbone dans la restauration scolaire	<p>En articulation avec le PAT et le collectif « les pieds dans le plat »</p> <p>Faire de la sensibilisation sur la saisonnalité (ateliers participatifs avec des associations ou/et de l'affichage, plan de communication en utilisant les outils de communication de la collectivité, diffuser des supports existants, organiser des évènements, etc.).</p> <p>Travailler sur l'évaluation de l'impact carbone de la restauration collective.</p> <p>Mettre en place un programme d'actions pour réduire cet impact, en prenant en comptes les réglementations et l'équilibre alimentaire.</p> <p>Mobiliser les parents d'élèves et les enseignants ainsi que les agents et les professionnels des cantines en charge de l'élaboration des menus.</p> <p>Poursuivre et conforter la sensibilisation (consommation et alimentation responsable) dans la restauration collective (scolaire et autres).</p> <p>Organiser des formations.</p> <p>Travailler sur la composition des menus, sur les modes de confection et sur la provenance des aliments.</p>	CAGC	CD46 (Collèges) Région (Lycées) Ecoles	2023

- **Actions portées par des partenaires**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines et chez les particuliers	Planter un réfrigérateur solidaire avec produits DLC courtes. Réfléchir sur le lieu d'implantation de ce réfrigérateur (enjeu de l'implantation de ce dispositif) Par exemple : au sein du centre universitaire pour les étudiants en précarité, en lien avec l'aide alimentaire proposée au secours populaire, ... Mener des actions à direction des particuliers (pédagogie, cuisiner les restes, campagne d'infos du SYDED du Lot). Distribuer le fascicule du SYDED du Lot auprès des particuliers.	SYDED du Lot CAGC	Bailleurs CA46 Services sociaux	2023

Finalité 3 : Un aménagement du territoire adapté aux enjeux énergie-climat

FINALITE 3. UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ADAPTE AUX ENJEUX ENERGIE-CLIMAT

Objectif stratégique 3.1. Un urbanisme durable et un territoire des courtes distances

Descriptif et enjeux

Les enjeux d'articulation du PCAET et du PLUi sont multiples :

- Proposer des formes urbaines permettant de limiter les besoins et la portée de déplacements et rapprocher l'habitat des lieux d'emploi et de service,
- Préserver les espaces naturels et agricoles dans une perspective de production locale et de séquestration carbone,
- Limiter la fragmentation des espaces naturels due aux phénomènes d'urbanisation et traiter de manière appropriée les zones d'interface ville-campagne (notamment en lien avec la qualité de l'air). Consolider les trames vertes et bleues (TVB) et l'armature environnementale du territoire de façon à permettre la continuité des corridors écologiques, essentiels au maintien de la biodiversité, notamment dans le cadre d'un changement climatique,
- Permettre et favoriser le développement des énergies renouvelables,
- Inciter la construction de logements performants énergétiquement et intégrant des matériaux biosourcés,
- Intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique : confort d'été, végétalisation pour réduction des îlots de chaleur, maîtrise des eaux de ruissellement, renforcer les trames vertes et bleues pour renforcer la biodiversité, limiter l'imperméabilisation et prendre en compte les risques.

Le nouveau PLUi du Grand Cahors, dont la définition a été concomitante à cette du PCAET intègre ses enjeux et continuera à le faire dans le cadre des révisions à venir.

Il est également important de décliner les principes de l'aménagement durable à l'échelle des opérations, qu'il s'agisse de nouveaux quartiers, de hameaux ou de parcs d'activités. Ainsi ces derniers devront également intégrer les enjeux Air-Energie-Climat, en particulier :

- La performance énergétique des bâtiments et le développement d'énergies renouvelables,
- L'intégration de l'enjeu des déplacements dans tous les projets, notamment par le lien avec les centres bourgs.
- La prise en compte de l'adaptation au changement climatique (confort d'été, réduction des îlots de chaleur et végétalisation, maîtrise des eaux de ruissellement),
- Le développement de l'utilisation des matériaux biosourcés, ...

Liens avec les

X

Réduction des émissions de GES

X

Matériaux biosourcés

objectifs réglementaires	X Séquestration carbone X Maîtrise de la consommation d'énergie X Production et consommation d'ENR	X Qualité de l'air X Adaptation
Indicateurs de moyens	Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (indicateur mutualisé avec le PLUi)	
Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	<u>Réduire :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des opérations avec des exigences environnementales importantes déclinées sur toutes les thématiques (matériaux, mobilité, usages, végétalisation, gestion des eaux pluviales...). Intégrer les exigences environnementales dans les CCTP des opérations avec des clauses de pénalités en cas de non-réalisation. - Prévoir des chantiers à faibles nuisances. 	

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans le PLUi et PLH	S'assurer dans le PLUi de : <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser l'étalement urbain, - Favoriser la mixité des formes et des fonctions urbaines pour réduire les besoins de déplacement, - Favoriser le développement des ENR tout en maîtrisant les impacts, - Eviter les constructions neuves à proximité des cultures... - Dans le cas de créations de lotissements autour des centres-bourgs, inclure des liens par des cheminements doux, - Intégrer des règles de lotissement ou des outils permettant de disposer des systèmes ENR et isolation des bâtiments, - Anticiper des projets de production ENR groupés, - Prendre en compte le enjeux spécifiques liés à la qualité de l'air dont l'exposition des populations, - Intégrer des "espaces paysagers" dans les nouveaux projets/lotissements. 	CAGC	CAUE Communes CAGC	2023
Aménager des quartiers durables sur le territoire et notamment les centres anciens	On entend par quartier durable un quartier qui agit sur les différentes thématiques de la transition écologique et énergétique que ce soit en termes d'aménagement (végétalisation, biodiversité, mobilités douces, matériaux durables, traitement des eaux pluviales) et de constructions avec des bâtiments bioclimatiques (énergie, matériaux, préservation de la ressource en eau, confort d'été...). A titre d'exemple, le quartier de Terre-Rouge. Faire de ces quartiers des laboratoires de politiques intégrées sur plusieurs volets (déplacement, végétalisation, renaturation, lien social). A décliner dans le PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur) pour les SPR (sites patrimoniaux remarquables). Labelliser les centres anciens.	Ville de Cahors CAGC	CAUE	2023

	S'appuyer sur les conseils du CAUE pour la réalisation des opérations.			
Requalifier des zones d'activités économiques	<p>Avec le Zéro Artificialisation Nette, le SRADDET ne permet pas l'aménagement de nouveaux parcs d'activités. L'enjeu de cette action est de réaménager les parcs existants en intégrant des critères environnementaux dans le projet d'aménagement et lors des travaux.</p> <p>Réaliser en priorité une opération de renouvellement urbain sur la route de Toulouse.</p> <p>Requalifier/réaménager en priorité le parc d'activités Cahors Sud.</p> <p>Proposer des services mutualisés (, plan de déplacements, mise à disposition de vélos, animation de zones).</p>	CAGC	ADEME Région	2025

Fiche - 3.1.1.2 Renforcer la vitalité des centres bourgs

FINALITE 3. UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ADAPTE AUX ENJEUX ENERGIE-CLIMAT

Objectif stratégique 3.1. Un urbanisme durable et un territoire des courtes distances

Le renforcement de l'attractivité des centres bourgs est une condition à la réduction de l'étalement urbain et des déplacements. Cette attractivité passe notamment par :

- Le renforcement de l'offre de commerces et de services,
- La qualité des aménagements et le développement des espaces publics,
- La prise en compte des déplacements piétons et cycles,
- La végétalisation des espaces qui permet de réduire la chaleur dans les zones urbanisées,
- Etc.

Certaines communes sont engagées dans des démarches de revitalisation des centre-bourgs. Il s'agit de poursuivre cette dynamique.

Descriptif et enjeux

Liens avec les objectifs réglementaires

X	Réduction des émissions de GES		Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone	X	Qualité de l'air
X	Maîtrise de la consommation d'énergie	X	Adaptation
	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Nombre de bourgs concernés par des opérations de rénovation, intégrant des objectifs communs avec le PCAET

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Réduire :

- Réaliser des opérations avec des exigences environnementales importantes déclinées sur toutes les thématiques (matériaux, mobilité, usages, végétalisation, gestion des eaux pluviales...). Intégrer les exigences environnementales dans les CCTP des opérations avec des clauses de pénalités en cas de non-réalisation.
- Prévoir des chantiers à faibles nuisances.

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Renforcer la prise en compte des enjeux énergie climat du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)	Répertorier les ambitions sur la mobilité et les îlots de chaleur du PSMV. Faire des propositions d'objectifs concrets à la hausse (quartier 100% mode doux soit zéro voiture, plus de 50% des espaces perméables...). Faire un projet pilote avec ces ambitions à la hausse sur un des sites patrimoniaux remarquables choisis.	CAGC/ Ville de Cahors	Ville de Cahors CAUE	2024
Réaliser des opérations d'aménagement des centres bourgs (qualité urbaine, déplacement doux, végétalisation)	Poursuivre cette action déjà en cours sur le territoire au travers de plusieurs programmes (OPAH multisites, « Cœur de Ville » à Grand Cahors ou encore Action village avenir). Evaluer la temporalité des programmes entrepris (lancement, en cours de réalisation, en cours de finalisation). Suivre et évaluer leur réalisation. Utiliser les opérations menées dans le cadre de ces programmes comme exemple pour de nouveaux projets.	CAGC Communes	CAUE CD46 Région Communes	2022

- **Actions portées par des partenaires**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Soutenir et amener des services et commerces de proximité dans les centres bourgs pour les revitaliser (fiscalité attractive, communication)	Le territoire est en ZRR (zone de revitalisation rurale). Un animateur dédié (manager centre-ville) est en place dans la ville de Cahors. S'aider des politiques foncières pour les bâtiments vacants (EPF). S'aider des mesures fiscales et sociales de la ZRR. Travailler sur l'attractivité du lieu (densité d'habitant, aménagement...). Se servir des études urbaines menées sur les bourgs centres à enjeux de notre territoire (à savoir Catus, Saint-Gery-Vers et Pradines).	Communes CAGC	CAGC Région (action centre bourg) EPF	2023

Fiche - 3.1.2.1 Définir et mettre en œuvre une démarche globale sur la mobilité et renforcer l'offre de transports alternatifs

FINALITE 3. UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ADAPTE AUX ENJEUX ENERGIE-CLIMAT
 Objectif stratégique 3.1. Un urbanisme durable et un territoire des courtes distances

Sur le territoire, les déplacements représentent 39 % des consommations totales d'énergie et 41 % des émissions de gaz à effets de serre. Selon l'INSEE, en 2018, 80% des déplacements pendulaires (domicile – travail) se faisaient en véhicules personnels.

Ainsi, afin de réduire les consommations d'énergies et les émissions de GES liées aux transports, il est primordial de proposer une offre alternative de qualité aux véhicules personnels.

Le Grand Cahors dispose de la compétence transport et mène une diversité d'actions, l'objectif serait ici de définir une stratégie et une planification conduisant à la mise en œuvre d'une mixité de solutions adaptées aux spécificités de ce territoire (par exemple sous la forme d'un Plan de mobilité simplifié).

Descriptif et enjeux

Liens avec les objectifs réglementaires

X	Réduction des émissions de GES		Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone	X	Qualité de l'air
X	Maîtrise de la consommation d'énergie		Adaptation
	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Réalisation d'un schéma de mobilité simplifié
 Évolution des parts modales de déplacements domicile-travail

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Éviter : S'assurer de l'entretien des différents véhicules de transport afin d'éviter les fuites et pollutions de l'eau et des sols. En cas de créations de pistes cyclables, prévoir des itinéraires réduisant au maximum les aménagements dans les espaces naturels protégés

Réduire : réaliser des aménagements légers et entraînant une faible imperméabilisation des sols

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Formaliser un plan de mobilité avec des objectifs de report modal	Réaliser un plan de mobilité simplifié, permettant de définir une stratégie globale, un plan d'action et un système de suivi et évaluer avec des objectifs quantifiés le report modal. Traiter les transports en commun, les services à la mobilité, les déplacements doux et l'intermodalité.	CAGC	CD46	2023
Renforcer le niveau d'offre des transports en communs (TC)	Travailler sur le niveau d'offre (fréquence, rapidité des lignes, qualité et niveau de l'offre). Articuler les réseaux déjà existants avec une harmonisation des tarifs "Grand Pass" à l'intérieur du territoire. Pérenniser la collaboration déjà existante avec la Région. Faire l'inventaire des réseaux de mobilité sur le territoire. Identifier les axes majeurs à désengorger.	CAGC	CD46	2024
Proposer des transports en commun à faibles émissions (GES et polluants)	Renouveler progressivement la flotte de véhicules de transports collectifs avec des motorisations faiblement émettrices de GES et de polluants atmosphériques.	CAGC	CD46 Région	2024
Encourager l'usage du train	Communiquer sur l'usage du train. Organiser l'intermodalité autour du réseau ferroviaire. Animer des groupes de travail avec la SNCF, le Conseil départemental, et la Région.	CAGC	CD46 SNCF Région	2023

Fiche - 3.1.2.2 Proposer de nouveaux services à la mobilité et soutenir l'essor des véhicules à motorisation alternatives

FINALITE 3. UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ADAPTE AUX ENJEUX ENERGIE-CLIMAT

Objectif stratégique 3.1. Un urbanisme durable et un territoire des courtes distances

Descriptif et enjeux

Les déplacements sont le premier poste en matière de consommation d'énergie sur le territoire et, comme le montre la situation internationale au moment de la définition du PCAET, le risque d'augmentation du prix des carburants sur la prochaine décennie est important. Il s'agit donc d'un enjeu majeur, sur un territoire rural où le besoin de déplacement est important.

Ainsi, il faut accompagner et favoriser une diversité de nouveaux services à la mobilité afin de réduire l'utilisation des véhicules individuels. Il s'agira ici de favoriser le développement de solutions d'autopartage et de mobilité solidaire en se basant sur les initiatives existantes.

Il est également nécessaire d'accompagner de proposer une offre alternative de qualité aux véhicules personnels. Il s'agit donc ici d'encourager l'utilisation de motorisations alternatives (électrique, hybride, GNV, ...) qui sont moins émettrices que les moteurs thermiques à travers le développement des bornes électriques ou de stations GNV/hydrogène.

Liens avec les objectifs réglementaires

X	Réduction des émissions de GES		Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone	X	Qualité de l'air
X	Maîtrise de la consommation d'énergie		Adaptation
X	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Nombre d'aire de covoiturage et taux d'occupation moyen (si suivi)
 Nombre de bornes de recharge électrique et taux d'utilisation et répartition territoriale (bonne couverture)
 Nombre d'entreprises concernées par un plan de déplacements

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Réduire : Veiller à l'implantation de tiers-lieux dans des zones déjà urbanisées.
Réduire : Veiller à l'intégration paysagère des bornes de recharge.

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Développer une politique publique incitative de co-voiturage (aire, ligne de co-voiturage, ...)	Des aires existent déjà, certaines sont saturées et d'autres sont peu utilisées. Réaliser une étude de fréquentation des aires de covoiturages. Proposer un réajustement de l'offre selon les résultats du diagnostic. Améliorer la rotation des navettes pour rendre l'offre attractive (cf. offre multimodale).	CAGC	Région CD46	2025
Mailler le territoire de tiers-lieux et d'offres innovantes	Deux tiers-lieux existent déjà sur le territoire, celui de Cahors et celui de Auzole (Fab lab). Evaluer les besoins en tiers-lieux supplémentaires en interrogeant les nouveaux ou futurs besoins d'alternatives au télétravail. Poursuivre le développement des tiers-lieux au regard des besoins. Développer le co-living (offre de logement). Restructurer l'offre pour proposer une offre tertiaire privée. Etudier les nouvelles destinations des locaux libérés.	CAGC	Lot numérique	2024
Mise en place d'un réseau « auto-stop » sur le territoire rural	Travailler avec les associations spécialisées et les accompagner. Mettre en place la signalétique dédiée en particulier les jours de marché. Communiquer sur ce dispositif.	CAGC	Rézopouce	2024
Déployer les bornes solaires sur les parkings	Un projet de R&D "Carport et Véloport" de la plateforme de transfert technologique du lycée Gaston Monnerville est en cours. Un démonstrateur est prévu sur le Grand Cahors avec un système solaire en autoconsommation. Se servir de ce projet pour faire de la communication et déployer de futures installations.	CAGC	Lycée Gaston Monnerville TE46 Quercy Energies CD46	2023

- **Actions portées par des partenaires**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Mobiliser davantage les entreprises et les administrations dans de plan de mobilité	<p>A travers un plan de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inciter les entreprises à favoriser les déplacements alternatifs des salariés grâce à des indemnités kilométriques. - Généraliser les formations à l'écoconduite dans les entreprises et les administrations - Mettre à disposition des espaces en entreprises pour les vélos des particuliers, - Adapter les horaires de transports en commun, ... <p>Un Plan de Mobilité existe à Cahors sud, animé par la CCI</p>	CCI	CAGC Administrations publiques	2023
Poursuivre l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques en lien avec les communes	<p>Interroger les acteurs publics et privés de l'électricité sur le déploiement de bornes sur le territoire (TE46, Enedis...).</p> <p>Equiper les parkings publics de bornes.</p>	TE46	CAGC	2022

Fiche 3.1.2.3 Favoriser l'usage du vélo et les déplacements actifs

FINALITE 3. UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ADAPTE AUX ENJEUX ENERGIE-CLIMAT

Objectif stratégique 3.1. Un urbanisme durable et un territoire des courtes distances

Le développement des déplacements doux et en particulier le vélo nécessite un aménagement du territoire spécifique afin d'être attractif et de pouvoir être utilisé en toute sécurité.

En centre-bourgs, comme en liaisons intercommunales, la sécurisation des aménagements et leur continuité est un élément essentiel. Pour cela, le principal objectif consiste à développer le schéma des modes doux existant à l'ensemble du territoire. L'objectif de ce schéma intercommunal étant de prévoir des aménagement cohérents (continuité, sécurité). La mise en œuvre opérationnelle étant progressivement réalisée par les gestionnaires de voirie concernés (Grand Cahors, communes, Département).

Au-delà des aménagements, le développement de déplacements doux passe également par le développement d'une offre de services notamment en matière de cycles. L'amélioration de l'offre touristique de mobilité douce est également un enjeu important.

Descriptif et enjeux

Liens avec les objectifs réglementaires

X	Réduction des émissions de GES		Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone	X	Qualité de l'air
X	Maîtrise de la consommation d'énergie		Adaptation
	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Existence d'un schéma de déplacement doux
 Linéaire de pistes cyclables
 Nombre de stationnements vélos sécurisés
 Nombre de vélos mis en location (longue durée et courte durée)

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Eviter : Prévoir des itinéraires cyclables raccordé à la voie verte réduisant au maximum les aménagements dans les espaces naturels protégés.

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Poursuivre les actions de sensibilisation à la pratique du vélo (ateliers, expositions) avec des acteurs du territoire (Véloterie, Maison du vélo Toulouse)	Pérenniser l'animation d'ateliers tel que celui organisé en mai 2022 : marquage de vélo, sensibilisation au vol ainsi qu'une exposition « aux vélos citoyens » à Cahors. Grand Cahors avait fait appel à la maison du vélo de Toulouse et à la Véloterie, acteur associatif local, pour réaliser les animations.	CAGC	Véloterie Maison du vélo de Toulouse	2022
Définir et mettre en œuvre un schéma des modes actifs (les pistes cyclables du Grand Cahors) raccordé à la voie verte	Coordonner pour le territoire et les communes une prestation pour étudier la situation actuelle (tronçons existants, aménagements, services). Définir en concertation avec les partenaires, un plan d'aménagement de réseau cyclable et déplacements doux à l'échelle du Grand Cahors. Ce schéma utilisera la voie verte comme ossature et prévoira des connexions avec les pistes cyclables du territoire. Ce schéma sera intégré dans le plan de mobilité. Prévoir les aménagements et la sécurisation des parcours sur le long terme. Etudier la possibilité d'intégrer un volet développement des services vélos (location moyenne et longue durée, stationnements sécurisés, subvention et/ou achat groupé vélo, école du vélo, animations, etc.).	CAGC	CD46	2023
Mieux identifier les solutions de parking relais et de parking vélo et utiliser l'outil numériques pour optimiser leurs usages	Etudier la faisabilité d'applications numériques afin d'accompagner la recherche de stationnement pour les véhicules motorisés et les vélos.	CAGC		2024
Créer davantage de dispositif de stationnement vélo	Assurer le lien intermodal avec l'implantation des parkings à vélo sur les pôles multimodaux et notamment à proximité des arrêts	CAGC	CD46	2022

<p>(stationnement vélo, arceau, arceau abrité, abri fermé, ...) sur certains espaces publics, dont les établissements scolaires</p>	<p>de bus. Mettre en place des garages à vélo sécurisés.</p>			
<p>Etudier la mise en place de dispositifs en lien avec le vélo (prêt et occasion, libre-service et longue durée, retrait dans une agence) et expérimenter une solution dans 2 à 3 ans</p>	<p>La location de vélo peut prendre deux formats, courte ou longue durée, avec des finalités différentes. L'offre de location courte durée est un service de mobilité douce supplémentaire sur le territoire à destination des habitants du territoire ou encore des touristes. L'offre de location longue durée a pour objectif de tester une nouvelle pratique pour l'utilisateur avant de potentiellement s'équiper lui-même. S'appuyer sur les prestataires spécialisés du territoire. Se rapprocher de la ville de Montauban et de leur prestataire.</p>	<p>CAGC</p>	<p>Véloterie</p>	<p>2023</p>
<p>Soutenir l'achat de vélo et de vélos électrique</p>	<p>Mettre en place un outil pour faciliter le recours aux différentes aides. Promouvoir l'aide régionale/départementale incitative à l'achat de vélos et vélos électriques déjà en place sur le site de l'intercommunalité. Développer les partenariats avec les entreprises locales.</p>	<p>CAGC</p>	<p>CD46 Région Etat</p>	<p>2022</p>

Fiche - 3.1.2.4 Réduire l'impact du fret

FINALITE 3. UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ADAPTE AUX ENJEUX ENERGIE-CLIMAT

Objectif stratégique 3.1. Un urbanisme durable et un territoire des courtes distances

Les entreprises du territoire ont besoin de fret pour recevoir des biens et marchandises ou pour exporter leur production. Enfin, les habitants réceptionnent et envoies des colis.

Au final, les livraisons de marchandises et de colis représentent les 40 % des consommations d'énergie des déplacements (soit 16 % du total des consommations totales du territoire) et 16 % des émissions totales de gaz à effet de serre sur le Grand Cahors. Elles ont également un impact négatif sur la qualité de l'air et produisent des nuisances sonores.

Afin de réduire l'impact du fret plusieurs pistes de travail sont à engager :

- Limiter le trafic des poids lourds en centre bourg
- Mettre en place des politiques relatives aux livraisons de derniers km et proposer des solutions mutualisées pour la livraison de colis
- Développer le GNV et surtout le bio-GNV sur le territoire
- Accompagner les acteurs de la logistique à la transformation de la filière

Descriptif et enjeux

Liens avec les objectifs réglementaires

X	Réduction des émissions de GES		Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone	X	Qualité de l'air
X	Maîtrise de la consommation d'énergie		Adaptation
X	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Nombre de bornes GNV et Hydrogène implantées et suivi de leur utilisation
 Nombre d'entreprises logistique signataire de la Charte transporteur ou du label Objectif CO₂

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

--

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Développer les nouveaux modes de livraison pour le « dernier km »	Créer des plateformes, notamment pour les « petits colis ». Utiliser des véhicules « propres » pour le dernier kilomètre. Etudier le coût de la livraison du dernier km.	CAGC	CCI	2024

- **Actions portées par des partenaires**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Mettre en place des lignes ferroviaires de fret	Travailler avec Railcoop déjà implanté sur le territoire. Encourager en priorité les lignes de fret depuis Espère ou Englandières ou encore Lalbenque/Fontanes.	Railcoop CAGC CCI46	Railcoop CAGC	A définir
Accompagner le déploiement de bornes GNV ou hydrogènes	Interroger les acteurs du gaz (GRDF) sur le déploiement de bornes. Implanter une station multi-énergie (CH ₄ et H ₂) sur Cahors Sud. Communiquer sur les installations en place. Capitaliser sur le projet "Station multi-énergie de Cahors Sud" pour déployer l'hydrogène sur le territoire.	CD46 CAGC	SMOCS	2023

<p>Descriptif et enjeux</p>	<p>FINALITE 3. UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ADAPTE AUX ENJEUX ENERGIE-CLIMAT Objectif stratégique 3.2. Un territoire qui anticipe les changements climatiques</p> <p>La prise en compte de l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques est un enjeu majeur de l'aménagement durable du territoire. Il s'agit de prendre en compte les pollutions atmosphériques liées aux activités du territoire qui peuvent nuire à la santé des habitants. Le transport routier correspond au secteur le plus émetteur de polluants atmosphériques (notamment NOX), suivi du secteur résidentiel (émissions de NMCOV liées à l'utilisation de solvants et émissions de particules fines et NOx liées au système de chauffage bois) et du secteur agricole (émissions de NH₃) L'enjeu consiste donc à protéger les populations en amont en adaptant au mieux la construction des logements dans des zones éloignées des activités polluantes du territoire (transports, agriculture). La création de barrières naturelles végétales pourrait également limiter l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques (plantation d'arbres entre la zone d'activités et les logements). La réglementation sur l'installation des activités nuisantes en milieu urbain a également un rôle important à jouer pour la protection des habitants.</p> <p>Par ailleurs, le territoire est soumis à des risques naturels qui peuvent être aggravés par les changements climatiques en court. En particulier le risque inondation et le risque incendie de forêt. Ainsi, l'engagement de l'intercommunalité dans les différents syndicats de gestion de rivières se poursuit pour continuer à limiter et à gérer le risque inondation sur le territoire. La question du risque incendie est à prendre en compte. Le Grand Cahors a la compétence GEMAPI.</p>												
<p>Liens avec les objectifs réglementaires</p>	<table border="1"> <tr> <td>Réduction des émissions de GES</td> <td></td> <td>Matériaux biosourcés</td> </tr> <tr> <td>Séquestration carbone</td> <td></td> <td>Qualité de l'air</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise de la consommation d'énergie</td> <td>X</td> <td>Adaptation</td> </tr> <tr> <td>Production et consommation d'ENR</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Réduction des émissions de GES		Matériaux biosourcés	Séquestration carbone		Qualité de l'air	Maîtrise de la consommation d'énergie	X	Adaptation	Production et consommation d'ENR		
Réduction des émissions de GES		Matériaux biosourcés											
Séquestration carbone		Qualité de l'air											
Maîtrise de la consommation d'énergie	X	Adaptation											
Production et consommation d'ENR													
<p>Indicateurs de moyens</p>	<p>Part des communes à jour dans leur obligation de définition et distribution des DICRIM</p>												
<p>Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions</p>													

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Poursuivre l'implication dans la gestion des risques, en particulier inondation, retrait gonflement d'argile (document d'urbanisme, participation aux syndicats)	<p>Les éléments du PPRI (réalisé par l'état) sont traduits dans le PLUi sous forme de zonage (interdiction de construire...).</p> <p>Prendre en compte ce qui n'est pas dans le PPR mais répertorié dans l'atlas régional des zones inondables.</p> <p>Réaliser des études d'évaluation de la gestion des eaux pluviales.</p> <p>Prendre en compte les transformations du terrain naturel (gonflement des argiles).</p> <p>Prendre en compte le PAPI (Programmes d'Action de Prévention des Inondations).</p>	CAGC	SMBL DREAL	2023
S'appuyer sur les dispositifs et les acteurs existants pour repérer les éventuels lieux d'exposition afin de rechercher des solutions adaptées au cas par cas	<p>Appliquer l'arrêté préfectoral limitant l'épandage auprès des écoles et des maisons de retraite (ARS)</p> <p>Communiquer sur la possibilité de signaler les plaintes liées à l'épandage via la base Alerter, signaler déclarer de l'ARS puis sur la future plateforme phytosignal nationale pour recenser les plaintes des particuliers liées à l'épandage.</p> <p>Réaliser des actions de prévention dispensées par l'ARS ou Atmo Occitanie.</p>	Communes CAGC	DDT ARS Atmo Occitanie	2022
Identifier la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme et mettre en place des actions de reconquête dans les communes	<p>La Trame verte et bleue est identifiée dans le PLUi.</p> <p>Les expertiser afin de diagnostiquer les ruptures et faiblesses qui permettraient d'établir un plan de restauration.</p> <p>Utiliser les réserves foncières des communes pour créer des boisements, notamment celles repérées dans le TVB du PLUi.</p> <p>Cibler les compensations dans les communes.</p>	CAGC Communes	DDT CRPF PNRCQ	2024

Fiche - 3.2.1.2 Améliorer le confort d'été et informer les habitants

FINALITE 3. UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ADAPTE AUX ENJEUX ENERGIE-CLIMAT

Objectif stratégique 3.2. Un territoire qui anticipe les changements climatiques

Descriptif et enjeux

La population des Grand Cahors est vieillissante, ce qui la rend vulnérable aux fortes chaleurs et aux impacts sanitaires du changement climatique. L'objectif de cette fiche est aussi de réduire l'impact des fortes chaleurs en améliorant le confort d'été, notamment en luttant contre les îlots de chaleur. Il s'agit aussi de recenser les publics fragiles et de les soutenir en période de canicule.

Il s'agit également de rester en veille et d'apporter des informations à la population pour lutter contre les autres risques sanitaires tel que le développement des maladies liées aux espèces vecteurs (par exemple le moustique tigre est vecteur du chikungunya, de la dengue et du virus zika).

Liens avec les objectifs réglementaires

	Réduction des émissions de GES		Matériaux biosourcés
	Séquestration carbone	X	Qualité de l'air
X	Maîtrise de la consommation d'énergie	X	Adaptation
	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

- Nombre et part des communes engagées dans des démarches de végétalisation
- Nombre et part des communes disposant d'un plan canicule complet et mis à jour régulièrement
- Nombre d'opération de création d'îlots de fraîcheur
- Nombre d'actions de sensibilisation relatives à la lutte contre le moustique tigre

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Éviter : Veiller à ne pas développer des climatisations (nuisances sonores) ou l'usage de système rafraichissant utilisant de l'eau (brumisateurs...) comme dispositif d'amélioration du confort d'été dans les communes.

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Communiquer sur les risques pour la santé (moustique, espèces allergisantes)	Mener une action de veille sur les risques et poursuivre les actions de communication en cours par le Grand Cahors et les communes.	CAGC	ARS Carrefour des Sciences	2022
Identifier les îlots de chaleurs et les résorber par les choix d'aménagements et de matériaux	<p>Identifier les îlots de chaleurs dans Cahors, les zones commerciales et les centres bourgs. Mener des actions prioritairement dans les quartiers de Pradines, de Cahors et les bourgs centres de Catus et Saint-Géry-Vers (en lien avec politique Régionale) intégrant : la végétalisation, la place de l'eau, le choix des revêtements et de leurs couleurs.</p> <p>Mener des actions de désimperméabilisation en ciblant préférentiellement les écoles (en favorisant les espaces verts et en limitant les couleurs foncés des revêtements) et mettre en œuvre des actions de désimperméabilisation. Intensifier les interventions déjà en cours chaque année dans la ville de Cahors (entourage d'arbres plus important avec copeaux de bois, choix d'enrobé modifié par des matériaux clairs).. Poursuivre les actions de plantation d'arbres débutées dans la Ville de Cahors.</p>	CAGC Communes	Communes CAGC	2024
Intégrer le confort d'été dans l'aménagement et la construction	<p>Améliorer le confort d'été avec des éléments passifs (ombrage, sobriété énergétiques, ...) sur le territoire. Prendre en compte dans la RE 2020 pour le neuf (obligatoire). Prévoir des aides financières via l'OPAH et l'OPAH-RU. Faire des actions de sensibilisation et de pédagogie auprès des artisans et des professionnels du BTP (construction bioclimatique).</p>	CAGC Communes	CAUE Envirobot Occitanie	2023

Fiche - 3.2.2.1 Renforcer la trame verte et bleue, la gestion des espaces naturels et la préservation de la biodiversité

<p>Descriptif et enjeux</p>	<p>FINALITE 3. UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ADAPTE AUX ENJEUX ENERGIE-CLIMAT Objectif stratégique 3.2. Un territoire qui anticipe les changements climatiques</p> <p>Le changement climatique augmente le risque d’extinction pour de nombreuses espèces, en raison du déplacement des aires climatiques, de la modification des chaînes alimentaires et de la structure des habitats.</p> <p>L’un des principaux leviers pour renforcer la résilience des espèces face au changement climatique est bien de protéger les écosystèmes. En effet, plus un écosystème est fragile et moins il a de capacité à s’adapter aux changements climatiques. La protection de la biodiversité peut tout d’abord s’effectuer par la préservation de la trame verte et bleue qui identifie les espaces naturels et corridors écologiques majeurs du territoire.</p> <p>Par ailleurs, le territoire dispose d’un potentiel notable en termes de biodiversité (plus de 20 000 ha ZNIEFF soit 33,8 % du territoire) mais dont la protection est trop faible (seulement 4 500 ha en zone Natura 2000, soit 7,6 % du territoire). L’enjeu consiste donc à augmenter la protection de la biodiversité et des milieux naturels du territoire pour faire face aux changements climatiques à venir. Mais il s’agira également de préserver la biodiversité ordinaire présente sur tout le territoire.</p>			
<p>Liens avec les objectifs réglementaires</p>	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="680 892 1167 1037"> <p>Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Maîtrise de la consommation d’énergie Production et consommation d’ENR</p> </td> <td data-bbox="1308 970 1330 995" style="text-align: center;"> <p>X</p> </td> <td data-bbox="1413 892 1682 1002"> <p>Matériaux biosourcés Qualité de l’air Adaptation</p> </td> </tr> </table>	<p>Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Maîtrise de la consommation d’énergie Production et consommation d’ENR</p>	<p>X</p>	<p>Matériaux biosourcés Qualité de l’air Adaptation</p>
<p>Réduction des émissions de GES Séquestration carbone Maîtrise de la consommation d’énergie Production et consommation d’ENR</p>	<p>X</p>	<p>Matériaux biosourcés Qualité de l’air Adaptation</p>		
<p>Indicateurs de moyens</p>	<p>Part du territoire couvert par des espaces naturels faisant l’objet d’une protection ou gestion spécifique (Natura 2000, ...)</p>			
<p>Éléments de l’EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions</p>				

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Sensibiliser à la pollution lumineuse et aux enjeux de la faune nocturne	Adhérer à la manifestation « Le Jour de la Nuit » pour sensibiliser les habitants à l'observation du ciel et aux enjeux de la nuit à travers l'extinction des équipements permettant des économies d'énergie et la préservation de la biodiversité nocturne. Interroger des communes adhérentes pour avoir des retours d'expériences.	CAGC Communes	PNR Causses du Quercy Observatoire de Gigouzac	2023

- **Actions portées par des partenaires**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Déployer l'éco-pâturage, le fauchage tardif et la végétation spontanée sur les espaces verts des communes	La ville de Cahors a déployé des actions d'éco-pâturage, de fauchage tardif et de végétation spontanée sur certains espaces verts de la commune (cf CP du 18/05/2022) pour un retour de la nature en ville. Déployer ces pratiques à d'autres espaces verts de Cahors et des communes de CAGC.	Ville de Cahors Communes CAGC	Monsieur Mouton CAGC	2022

Fiche - 3.2.2.2 Mettre en œuvre des actions d'économie d'eau dans tous les secteurs

FINALITE 3. UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ADAPTE AUX ENJEUX ENERGIE-CLIMAT

Objectif stratégique 3.2. Un territoire qui anticipe les changements climatiques

Descriptif et enjeux

Le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique montre que la ressource en eau est d'ores et déjà sous-pression) sur le territoire (Classé en zone de répartition des eaux, déjà des assecs en période estivale et que la situation va probablement s'aggraver dans les années à venir.

Dès lors, tous les consommateurs d'eau sont concernés. A ce titre il est important de mobiliser les habitants, mais aussi l'ensemble des autres consommateurs (industriels et agricole).

Enfin, les fuites liées aux réseaux d'assainissement peuvent être des sources de pollution pour les milieux et les fuites sur les réseaux d'eau potable sont classiquement une source importante de gaspillage de l'eau.

Liens avec les objectifs réglementaires

Réduction des émissions de GES		Matériaux biosourcés
Séquestration carbone		Qualité de l'air
Maîtrise de la consommation d'énergie	X	Adaptation
Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Taux de rendement des réseaux de distribution d'eau potable
 Consommation d'eau totale du territoire par usage (agriculture, industrie, résidentiel)

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Réduire : prévoir des travaux à faibles nuisances

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Mettre en œuvre des actions d'économie d'eau dans tous les secteurs	Développer des actions à destination des collectivités (gestion des espaces verts), des habitants et des agriculteurs. Organiser l'achat de cuve de collecte des eaux de pluie pour les communes de CAGC. Collecter les eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts dans les communes. Inciter les habitants à collecter l'eau de pluie pour l'arrosage de leurs espaces privés.	CAGC	Agence de l'eau	2023
Renforcer les performances des réseaux d'eau potable et d'assainissement	Poursuivre les diagnostics de réseaux et les travaux de rénovation dans le cadre de la compétence intercommunale : - le réduction des fuites sur le réseau d'eau potable, - développement et amélioration du réseau séparatif.	CAGC		2022

Finalité transversale : Animation et coordination du PCAET

Fiche - T.1.1.1 Définir et animer une démarche de de pilotage, de suivi et d'évaluation partagée

FINALITE TRANSVERSALE. ANIMATION ET COORDINATION DU PCAET

Objectif stratégique T.1. Piloter et animer le PCAET

Descriptif et enjeux

Par nature le PCAET implique la totalité des compétences exercées par le Grand Cahors et même les dépasse. Dès lors le pilotage de la démarche suppose un fonctionnement transversal. Il s'agit donc de renforcer les instances de pilotage technique et politique en associant les différents services et en ouvrant les instances de pilotage à des partenaires externes.

Le Grand Cahors s'engage dans un processus d'amélioration continue lui permettant de suivre et d'évaluer régulièrement l'atteinte de ses objectifs. Ainsi, conformément au décret relatif au PCAET, une démarche de suivi et évaluation a été définie. Elle prévoit un suivi annuel des actions et une évaluation stratégique et participative tous les 3 ans.

La mise en œuvre de cette démarche de suivi suppose bien sûr la pérennisation des moyens technique et financier nécessaires à sa réalisation. Le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du PCAET est détaillé dans un livrable dédié.

Liens avec les objectifs réglementaires

X	Réduction des émissions de GES	X	Matériaux biosourcés
X	Séquestration carbone	X	Qualité de l'air
X	Maîtrise de la consommation d'énergie	X	Adaptation
X	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Nombre de réunion annuelles de suivi du PCAET (Cotech, copil, concertation dédiée)

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Structurer un système de pilotage et piloter un système de suivi annuel et d'amélioration continue	<p>Identifier un élu et service référent pour le pilotage du PCAET.</p> <p>Organiser a minima un comité technique et un comité de pilotage par an.</p> <p>S'inspirer de la démarche menée sur les Grands Projets : organisation d'un point d'avancement sur le projet tous les mois lors de la réunion des DG et adjoints.</p> <p>Faire porter l'animation de la démarche par une fonction directement rattachée au DGS et prévoir un 1 ETP.</p>	CAGC		2022
Porter une démarche de suivi et évaluation partagée et poursuivre la concertation	Réaliser un suivi annuel des avancements des fiches actions et un suivi tous les trois ans des indicateurs stratégiques.	CAGC		2023

Fiche - T.1.2.1 Animer les communes pour déployer le PCAET à leur échelle

FINALITE TRANSVERSALE. ANIMATION ET COORDINATION DU PCAET

Objectif stratégique T.1. Piloter et animer le PCAET

Descriptif et enjeux

Le Grand Cahors rassemble 36 communes qui ont toutes des capacités d'action dans leurs champs de compétence et dans la gestion de leur patrimoine.

En tant que coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, la Communauté d'Agglomération souhaite mobiliser les communes membres pour qu'elles s'engagent à ses côtés dans l'atteinte des ambitions du PCAET. Pour cela cette fiche objectif prévoit la mise à disposition de moyens techniques et financier, l'animation de réseaux et le partage d'expériences.

Liens avec les objectifs réglementaires

X	Réduction des émissions de GES	X	Matériaux biosourcés
X	Séquestration carbone	X	Qualité de l'air
X	Maîtrise de la consommation d'énergie	X	Adaptation
X	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Nombre de réunions du réseau d'échange
 Nombre d'actions collectives entre communes organisées sur les thématiques du PCAET

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Animer un réseau d'échanges entre communes	Organiser des réunions d'échanges de bonnes pratiques avec des référents de chaque commune et avec l'intervention de partenaires ou de communes ayant mis en place des actions en faveur de l'environnement et du climat. S'appuyer sur le réseau des secrétaires de commune et sur le réseau "environnement " du SYDED du Lot qui a des référents communaux ou encore sur le réseau national « réseau des villes engagés » S'assurer de la présence d'élus à ces temps d'animation.	CAGC	SYDED du Lot PNR Causses du Quercy	2023

- **Actions portées par des partenaires**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Impulser et accompagner des actions collectives des communes	A l'image du dispositif d'achat groupé d'énergie avec Territoire d'Energies Lot (TE46), ou des actions déjà en place entre Grand Cahors et la Ville de Cahors ou le CCAS, déployer des dispositifs d'achats groupés sur les thématiques de la transition. Par exemple : panneaux photovoltaïques, voitures ou vélos électriques, ... (groupement d'achat de PV à l'issue de la consultation des communes sur cadastre solaire). Répondre et participer à l'AMI du PNR des Causses du Quercy pour le déploiement d'un programme d'action sur l'accompagnement des communes sur les plans sobriété-efficacité-EnR (séquence négawatt).	Quercy Energies TE46	CAGC	2023

Fiche - T.1.2.2 Poursuivre la mobilisation des habitants et des partenaires

FINALITE TRANSVERSALE. ANIMATION ET COORDINATION DU PCAET

Objectif stratégique T.1. Piloter et animer le PCAET

Descriptif et enjeux

Le Grand Cahors dispose de nombreuses capacités d'actions et a la responsabilité d'organiser toutes les conditions de réussite pour le territoire. Sur bien des thèmes, il peut mettre en place un contexte favorable à la mise en mouvement des acteurs et des habitants, mais il ne peut pas agir à leur place. Il est donc essentiel de mettre en place une mobilisation des acteurs.

Il s'agit également de bien informer l'ensemble des acteurs du territoire sur la diversité des enjeux, de mettre en avant leur capacité à réaliser des actions propres en levant les freins et de renforcer l'acceptabilité des projets. L'enjeu consiste donc à mener diverses actions afin de sensibiliser et communiquer sur l'ensemble des thématiques du PCAET.

Enfin, pour permettre le déploiement des actions, en phase avec les attentes des habitants et pour mobiliser les partenaires, il faudra pérenniser la concertation autour des enjeux Air Energie Climat

Liens avec les objectifs réglementaires

X	Réduction des émissions de GES	X	Matériaux biosourcés
X	Séquestration carbone	X	Qualité de l'air
X	Maîtrise de la consommation d'énergie	X	Adaptation
X	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Nombre de réunions de travail organisée avec les partenaires pour définir de nouvelles actions.
Taux d'avancement moyen des actions partenariales du PCAET

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

Éviter : Organiser des manifestations à faibles impacts environnementales (labellisation d'événements)

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Définir et mettre en œuvre une communication relative aux thématiques du PCAET, dont la qualité de l'air	<p>Définir un plan de communication sur les actions du PCAET : Communiquer sur des démarches opérationnelles, des actions concrètes et des résultats obtenus.</p> <p>Communiquer pour sensibiliser aux enjeux thématiques : énergie, climat, matériaux, mobilité, qualité de l'air, ... Communiquer sur le lien entre les enjeux environnement et santé.</p> <p>Mener cette communication selon les principes d'une communication responsable.</p>	CAGC		2023
Organiser des manifestations sur le PCAET ou se greffer sur des animations et des manifestations locales existantes	<p>S'appuyer sur les manifestations existantes telles que le festival de la Rivière, le festival Lot of Saveurs pour aller chercher le public là où il se trouve.</p> <p>Créer des évènements dédiés tels que "semaine du Développement Durable", "Semaine de la mobilité" avec des approches thématiques et concrètes.</p>	CAGC		2024
Renforce les programmes de sensibilisation dans les écoles	<p>Poursuivre le programme pédagogique watty déjà mis en œuvre dans une école et le diffuser dans toutes les écoles de CAGC. Elargir à un ensemble de thématiques énergie et climat et les diffuser largement dans les écoles dans le cadre des temps d'accueil périscolaire, ou en l'intégrant les projets scolaires en lien avec les équipes pédagogiques.</p>	CAGC Communes	PNR Causses du Quercy PETR Grand Quercy Quercy Energies	2024
Poursuivre la mobilisation des partenaires afin d'alimenter le programme d'actions	<p>Relancer les actions partenariales avec les chambres consulaires ou de trouver d'autres relais (club d'entreprises...)</p> <p>Prévoir des séances de travail annuelles avec les chambres consulaires (CCI, CMA, CA46) et d'autres acteurs afin de définir tous les ans les actions sur lesquelles s'engager ensemble</p>	CAGC	Région CCI CMA CA SYDED du Lot Etc.	

- **Actions portées par des partenaires**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Favoriser la participation citoyenne dans le programme d'action et la concertation autour des projets	<p>S'appuyer sur les instances de participation existantes : "Commission extra-municipale du temps long" de la Ville de Cahors, Conseil de Développement du PETR.</p> <p>Organiser des réunions dédiées au PCAET.</p> <p>Etudier la mise en place des appels à projet citoyens.</p>	<p>Ville de Cahors</p>		<p>2022</p>
Monter un programme d'animation énergie-climat pour habitants et élus	<p>Déployer l'outil d'information et de sensibilisation Destination TEPOS à l'échelle intercommunale avec Quercy Energies. Dimensionner l'outil sur la base de la trajectoire MDE ENR déjà actée dans le cadre du PCAET pour sensibiliser les acteurs du Grand Cahors sur le PCAET et les trajectoires choisies.</p> <p>Diffuser d'autres outils de sensibilisation auprès des habitants (Fresque du climat, Vie Bas Carbone, Destination TEPOS, etc).</p> <p>Mener des actions de sensibilisation sur les écogestes.</p> <p>Créer un pack d'accueil pour les nouveaux habitants avec des flyers sur les bonnes pratiques qui expliquent les démarches en terme d'exemplarité environnementale de la collectivité et le mug écoresponsable.</p>	<p>Quercy Energies Carrefour des Sciences</p>	<p>CAGC</p>	<p>2022</p>

Fiche - T.2.1.1 Mener une démarche d'exemplarité interne

FINALITE TRANSVERSALE. ANIMATION ET COORDINATION DU PCAET
 Objectif stratégique T.2 Mener une démarche d'exemplarité interne

Descriptif et enjeux

Le programme d'actions du PCAET est très fortement tourné vers la mise en œuvre des compétences territoriales. Il s'agit ainsi de préparer le territoire et ses acteurs aux changements à venir et de mettre en œuvre les conditions de ce changement.

Mais le Grand Cahors est également un acteur qui se doit d'être exemplaire sur son propre fonctionnement. Il s'agit donc ici de formaliser un programme d'actions interne relatif à la gestion du patrimoine et des services de l'intercommunalité afin d'en faire une administration bas carbone.

Liens avec les objectifs réglementaires

X	Réduction des émissions de GES	X	Matériaux biosourcés
X	Séquestration carbone	X	Qualité de l'air
X	Maîtrise de la consommation d'énergie	X	Adaptation
X	Production et consommation d'ENR		

Indicateurs de moyens

Emission de GES lié à la gestion du patrimoine et à l'exercice des compétences du Grand Cahors (BEGES émissions directes et indirectes)
 Part des marché publics intégrant des critères environnementaux
 Part des véhicules de la flotte à motorisation alternative.

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Animer une démarche numérique responsable	Mettre en place une démarche numérique responsable et faire connaître les gestes vertueux en mettant en place des outils collaboratifs.	CAGC		2023
Formaliser une démarche d'exemplarité interne sur les gaz à effet de serre, l'énergie, la mobilité et les déchets	<p>Formaliser une démarche d'exemplarité interne avec un programme d'action et un suivi annuel, sur le fonctionnement de la collectivité, la gestion de son patrimoine et l'exercice de ces compétences.</p> <p>Le volet mobilité de cette démarche d'exemplarité interne est constitué par le plan de mobilité en cours de définition. Un Plan de mobilité sur le déplacement des agents domicile-travail ou dans le cadre professionnel est en cours d'élaboration dans la collectivité. Dans ce cadre, la prime vélo est une des actions intéressantes à déployer sur la collectivité.</p> <p>La réalisation d'un Bilan Carbone patrimoine et compétence (sur les émissions directes et indirectes) pourrait permettre de réaliser cette action, de définir sur une trajectoire de réduction des émissions de GES et de s'engager dans une démarche d'administration bas carbone.</p> <p>Le programme d'actions sera coconstruit avec les services et validé par les élus.</p>	CAGC	Communes CAGC	2024
Rédiger et diffuser un guide de l'agent éco-responsable	<p>Formaliser un livret de l'agent éco-responsable à l'image de celui de SYDED du Lot (sobriété...).</p> <p>Corédiger ce guide avec les agents du Grand Cahors en cohérence avec leur quotidien.</p> <p>Proposer des éléments visuels et parlant, qui donnent à voir les impacts et les résultats.</p>	CAGC		2023

	Poser la question de la répartition des tâches pour que chacun soit impliqué dans la démarche.			
Organiser des manifestations éco-responsables	Poursuivre les actions déjà engagées, telles que la réduction des consommables sur les événements de la collectivité, en réalisant des événements éco-exemplaires. Viser l'exemplarité, s'appuyant sur des labels pour les démarches les plus emblématiques (journée de la mobilité...).	CAGC		2023
Suivre les consommations d'énergie du patrimoine	Cette action déjà en cours sur la collectivité est à poursuivre et à affiner afin de fiabiliser les données. Elle fait partie de la démarche d'exemplarité interne et est un préalable à toute action d'économie d'énergie sur le patrimoine. Mettre en place des capteurs avec pilotage (smart territories).	CAGC		2022
Mettre en place et animer un Plan de Mobilité (PDM)	Cette action en cours est intégrée dans la démarche d'exemplarité interne. Elle permet de travailler notamment sur le renouvellement de la flotte par des véhicules performants, dont des véhicules électriques. Un volet porte également sur les déplacements domicile-travail et sur l'étude d'une prime vélo.	CAGC		2022
Mener une démarche d'achat public responsable	Animer un groupe de travail avec les services acheteurs pour définir, par métiers, les critères et les exigences qui peuvent être intégrés dans les marchés. Ce groupe peut être identique à celui qui travaillera sur l'intégration du bois dans les marchés de construction. Poursuivre la simplification des marchés publics lancée déjà avec la démarche "Agenda 21" Mettre à jour un guide marché en intégrant ces dispositions.	CAGC		2022

Fiche - T.2.2.1 Intégrer transversalement les enjeux énergie climat

Descriptif et enjeux	FINALITE TRANSVERSALE. ANIMATION ET COORDINATION DU PCAET Objectif stratégique T.2 Mener une démarche d'exemplarité interne
	Afin d'assurer la transversalité et l'opérationnalité de la démarche, un ensemble d'actions organisationnelles est nécessaire, dont la formation des agents ou l'animation d'instances de pilotage transverse. Il faut également se doter de moyens managériaux qui intègrent la prise en compte des enjeux air-énergie-climat dans les missions des services et des agents, ainsi que dans la prise de décision.

Liens avec les objectifs réglementaires	X Réduction des émissions de GES X Séquestration carbone X Maîtrise de la consommation d'énergie X Production et consommation d'ENR	X Matériaux biosourcés X Qualité de l'air X Adaptation
--	--	--

Indicateurs de moyens	Part des fiches de postes intégrant les enjeux air énergie climat Part des délibérations faisant l'objet d'une analyse Air Energie Climat
------------------------------	--

Éléments de l'EES à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions	
--	--

- **Actions portées par le Grand Cahors**

Nom	Descriptif	Porteurs	Partenaires	Lancement
Intégrer les enjeux Energie Climat dans les objectifs des services et les fiches de postes	<p>En concertation avec les services, fixer des objectifs et définir des actions d'amélioration environnementale par service. Par exemple : objectifs environnementaux sur les ZAE, gestion des bâtiments, espaces verts (notamment développer l'éco-pâturage), produits d'entretien éco-labellisés, éco-communication, optimisation du circuit des courriers, signature électronique, photocopieurs, créer un intranet, etc. Des "temps écogestes" pourront également être accordés aux agents. Ces objectifs font formellement partie des objectifs du service et doivent être intégrés dans les fiches de poste des agents.</p>	CAGC		2024
Former les agents aux enjeux et à la mise en œuvre du PCAET dans leur métier	<p>Identifier les besoins de formations nécessaires avec des objectifs de service et fiches de postes. Mener une réflexion sur la mutualisation des formations au bloc communal. Rester vigilant sur les formations qui n'aboutissent pas à des changements de comportements/pratiques dans la durée. Miser sur l'enjeu d'exemplarité pour les agents de la collectivité. dont réaliser des opérations de sensibilisation et de pédagogie auprès des techniciens/agents et des élus.</p>	CAGC		2024
Intégrer les enjeux énergie et climat dans la prise de décision	<p>Acculturer les élus aux enjeux Energie Climat. Prendre en compte les dimensions énergies climat dans les prises de décisions de l'ensemble des commissions et de l'ensemble de projets.</p>	CAGC		2022

Merci de votre lecture

CONTACT

Mathieu Bertrand

06 74 78 76 79

mathieu.bertrand@eco2initiative.com

ECO2 INITIATIVE

ECO2 Initiative

Myriade – 3 boulevard Michelet

31000 Toulouse

www.eco2initiative.com

Nous suivre sur :

